

(A)
(N° 77.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1868-1869.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1869,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
Rue de l'Orangerie, 16.

1869

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1869.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

Je viens, comme de coutume, vous soumettre le tableau de la situation de nos finances.

Cette situation ne s'est guère modifiée depuis mon exposé de l'année dernière. Je constatais alors que la réserve du Trésor, y compris le produit du dernier emprunt de 60 millions, était, au 1^{er} janvier 1868, d'environ 61,719,000 francs; mais qu'il fallait placer, en regard de cette réserve, les engagements auxquels elle était destinée à subvenir; je faisais allusion aux crédits extraordinaires votés par les Chambres pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique; ils s'élevaient à 58,921,000 francs, et devaient monter à 72,184,000 francs, en tenant compte de ceux dont les projets vous étaient en ce moment soumis.

La réserve était tombée, au 1^{er} janvier 1869, à 44,688,000 francs; par contre, les crédits disponibles, constituant les engagements du Trésor, étaient réduits à 52,948,000 francs. Entre la réserve et les crédits disponibles il y avait, en 1868, un écart de 9,621,000 francs. Au 1^{er} janvier 1869, il n'était plus que de 8,260,000 francs. C'est ce qui ressort des développements que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux.

EXERCICES 1866 ET ANTERIEURS.

Les comptes de ces exercices sont définitivement arrêtés. Après déduction du déficit des exercices 1857 et antérieurs, qui a pu être éteint au moyen des bonis des exercices suivants, la réserve que possédait le Trésor, à la fin de 1865, était de fr. 28,035,991 18

Dans la situation au 1^{er} janvier 1868, on évaluait à fr. 3,585,347 76 c^s le boni que nous laisseraient les Budgets ordinaires de 1866. En réalité, il ne sera que de 5,559,154 23

quant aux services spéciaux (et je rappelle que, sous cette dénomination, viennent se ranger : en recette, toutes les ressources extraordinaires que réalise le Trésor, et en dépense, les prélèvements opérés sur les crédits ouverts au Gouvernement principalement pour des travaux d'utilité publique). les dépenses rattachées à 1866 ont excédé les recettes de cette année de 21,505,545 41

Il a donc fallu, pour subvenir à cet excédant de dépense, après retranchement du boni que présentaient les services ordinaires, prélever sur la réserve. 17,946,209 18

ce qui la réduisait au 1^{er} janvier 1867 à. fr. 10,089,781 97

EXERCICE 1867.

Toutes les écritures relatives à cet exercice ne sont pas complètement arrêtées par le Département des Finances, ni vérifiées par la Cour des Comptes; les rectifications qu'elles pourront subir seront toutefois trop insignifiantes pour que les résultats dont je vais rendre compte se modifient sensiblement.

Service ordinaire.

Les recettes ont été de fr. 172,971,902 45
et les dépenses de 169,700,707 24

Le boni de l'exercice 1867, en ce qui concerne les services ordinaires, sera donc de fr. 5,271,195 21

C'est, à peu de chose près, le même chiffre qu'en 1866.

Services spéciaux.

Les ressources extraordinaires réalisées dans le cours de 1867, et dont le Trésor a pu disposer pour des besoins de même nature, se composent :

A REPORTER. fr. 5,271,195 21

REPORT fr. 3,271,193 21

Du produit de la négociation des 4,000 actions du chemin de fer Rhénan acquises par l'État en 1840, à. 3,993,093 92

De la quote-part des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut. 763,929 96

Du second et dernier versement effectué par la ville d'Anvers (loi du 8 septembre 1859) 3,000,000 »

Du produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent (750,000 francs) et d'une recette accidentelle de fr. 207 50 cs. 750,207 50

ENSEMBLE. . . . fr. 10,509,231 38

Les dépenses extraordinaires et spéciales se sont élevées à. 21,903,608 68

Excédant des dépenses sur les recettes 11,394,377 50 11,394,377 50

Considérés dans leur ensemble, les services ordinaires et spéciaux ont laissé un découvert de 8,123,182 » qui a été comblé au moyen de la réserve de fr. 10,089,781 97 cs, dont le montant s'est, dès lors, trouvé réduit à fr. 1,966,599 97 cs.

Telle était la situation réelle au 1^{er} janvier 1868.

Je passe maintenant à l'exercice 1868, mais tout en faisant remarquer que, cet exercice ne devant se fermer que le 31 octobre 1868, les résultats que je sou mets à la Chambre ne sont que provisoires, et que, malgré le soin avec lequel ils sont déterminés, ils pourront différer quelque peu des résultats définitifs.

EXERCICE 1868.

Ces résultats, je dois le dire, ne sont pas aussi favorables que ceux des années 1866 et 1867, qui, eux-mêmes, étaient de 8 millions au-dessous des résultats des exercices antérieurs.

Les produits et revenus ordinaires de l'État accusent, il est vrai, une augmentation de près de 3 millions sur 1867 et de 7 millions sur 1866; mais on prévoit, par contre, que les Budgets des dépenses, augmentés des crédits supplémentaires, excéderont ceux de 1867 de 3,150,000 francs. Cet excédant s'applique, pour environ 3,700,000 francs, aux intérêts, à l'amortissement et aux frais du dernier emprunt : le surplus se répartit entre les Ministères des Travaux publics, de l'Intérieur et de la Guerre. En résumé, la situation de l'exercice 1868 peut être établie comme il suit :

Service ordinaire.

Les prévisions budgétaires, en ce qui concerne les voies et moyens, étaient de 169,190,780 francs; elles seront très-notablement dépassées : on présume que les recettes effectives atteindront 175,840,000 »

A REPORTER. . . . fr. 175,840,000 »

REPORT fr. 175,840,000 »

Quant aux dépenses, elles étaient évaluées d'après les Budgets, à 171,911,649 77

Il faut y ajouter les crédits supplémentaires qui y sont ou seront rattachés.

Je les évalue à 3,840,000 »

Soit. fr. 177,751,649 77

Mais les crédits alloués ne sont jamais entièrement absorbés. L'expérience prouve que, en moyenne, les crédits sans emploi et susceptibles d'être annulés se montent, à 3,917,000 »

Toutefois une partie des crédits ouverts au Budget des travaux publics, et qui auraient pu être annulés, est affectée, par une loi récente, au renouvellement du matériel d'exploitation : il y a lieu de retrancher de cette moyenne fr. 1,000,000 »

Les annulations, pour 1868, seraient ainsi de 2,917,000 »

et la dépense définitive de fr. 174,834,649 77

Soit en chiffres ronds 174,835,000 »

Sur le service ordinaire, le boni de 1868, peut donc être évalué à fr. (1) 1,005,000 »

Services spéciaux.

Ils consistent :

En recette, dans le produit de l'emprunt autorisé par la loi du 10 juin 1867.

Bien que les versements sur cet emprunt soient échelonnés sur les années 1868, 1869 et 1870, on les porte ici, comme s'ils devaient être intégralement réalisés en 1868. Ils s'élèveront à . . . fr. 60,005,500 »

Dans les quotes-parts des états maritimes du chef du rachat du péage de l'Escaut 926,738 44
et dans le produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent. 10,000 »

A REPORTER. fr. 60,940,238 44

(2) Ce boni pourra, si les cours du 4 1/2 p. % se maintiennent au-dessus du pair jusqu'au 1^{er} mai 1869, s'accroître de 1 million, et de 2 millions, s'ils s'y maintiennent jusqu'au 1^{er} novembre 1869.

REPORT	fr. 60,940,238 44
En dépense, dans le montant des imputations sur les crédits spéciaux	19,223,311 50
Il y aurait par conséquent sur les services spéciaux, un excédant disponible de	41,716,926 94
Que l'on y ajoute : le boni sur les services ordinaires.	1,003,000 »
et la réserve existant au 1 ^{er} janvier 1868	1,966,599
et l'on arrive à constater que les ressources extraordinaires dont le Trésor était en possession au 1 ^{er} janvier 1869 s'élèvent à	44,688,526 91

Ainsi que je l'ai déjà dit, ces ressources doivent être mises en regard des charges auxquelles elles sont applicables, c'est-à-dire des crédits extraordinaires alloués par les Chambres. Abstraction faite des prélèvements successifs qu'ils ont subis, ces crédits étaient de 52,948,000 francs à la date du 1^{er} janvier 1869. Le Trésor serait, dès lors, en face d'un découvert de 8,260,000 francs; c'est le chiffre que j'ai indiqué au début de cet exposé.

En dehors des quotes-parts des états maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut et du produit complémentaire de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent, le Trésor ne prévoit plus aucune ressource extraordinaire qui lui permette de faire disparaître ou du moins d'atténuer ce découvert.

D'un autre côté, il est douteux que l'exercice 1869 lui offre un boni de plus de 2 à 3 millions. Si l'on s'en rapportait aux Budgets de cet exercice, il y aurait même un déficit de plus de 1,400,000 francs; mais en fait de recettes, on est fondé à espérer qu'elles atteindront, tout au moins, les produits de 1868, qui sont supérieurs aux évaluations de 1869; et en fait de dépenses, on peut compter que, toute compensation faite entre les crédits supplémentaires et les annulations, elles resteront au-dessous des prévisions budgétaires.

Ce ne sont là que des espérances, et des espérances qui peuvent même se transformer en déceptions; j'admettrai cependant, non-seulement qu'elles se réalisent, mais que, pour l'exercice 1870, le boni soit de 4 à 5 millions. Nous aurions devers nous les moyens de couvrir complètement le déficit, mais nous manquerions de ceux qui nous sont indispensables pour assurer l'achèvement des travaux en cours d'exécution, chemins de fer, routes, canaux, édifices publics, maisons d'école, etc. : à moins de recourir de nouveau à l'emprunt ou d'accroître les charges publiques, nous ne serions plus en mesure d'entreprendre d'autres travaux également utiles ou nécessaires.

Il ne peut être question de recourir maintenant à un nouvel emprunt, et quant à une aggravation d'impôts, le Gouvernement s'est déjà prononcé catégoriquement contre une pareille idée. Ce n'est, du reste, qu'à partir de 1871, au plus tôt, que l'équilibre entre les recettes et les dépenses extraordinaires pourra être rompu, et si j'ai appelé votre sérieuse attention sur cette situation, c'est pour vous prémunir de nouveau, Messieurs, contre les propositions qui tendraient à engager le Trésor dans de nouvelles dépenses, aussi longtemps que l'état de nos finances ne se sera pas amélioré : je me propose d'ailleurs de vous soumettre incessamment une combinaison qui sera de nature à contribuer à cette amélioration.

Je terminerai cet exposé en vous présentant, Messieurs, comme d'habitude, un aperçu de la dette constituée au 31 décembre 1868.

Notre dette, envisagée au point de vue des besoins pour lesquels elle a été créée, peut être divisée en quatre catégories : 1^o Dette résultant du partage des dettes de l'ancien royaume des Pays-Bas; 2^o besoins extraordinaires de l'État; défense nationale; 3^o travaux d'utilité publique; 4^o autres services.

Le tableau ci-dessous est dressé suivant cette division qui, du reste, a déjà été adoptée dans mon rapport précédent. Il permet d'établir distinctement le capital nominal des dettes contractées depuis 1830, de celles qui ont été converties ou remboursées, et il fait connaître le capital existant au 31 décembre 1868.

DATE DES LOIS OU DÉCRETS qui ont autorisé la dette.	Taux de l'intérêt.	CAPITAL NOMINAL DES DETTES CONSTITUÉES					
		CRÉÉES.			ÉTEINTES		EXISTANT au 31 décembre 1868 (*)
		REPRÉSENTANT la part de la Belgique dans les dettes du royaume des Pays-Bas.	CONTRACTÉES depuis 1830.	RÉSULTANT de la conversion d'autres dettes.	par REMBOURSEMENT ou conversion.	par AMORTISSEMENT.	
<i>1° Partage des dettes du royaume des Pays-Bas.</i>							
Traités des 19 avril 1839 et 5 nov. 1842.	2 1/2 %	589,417,631 74	"	"	169,512,000 "	"	220,105,631 74
Loi du 22 mars 1844	4 1/2 %	"	"	84,656,000 "	"	17,147,500 "	67,508,500 "
		589,417,631 74	"	84,656,000 "	169,512,000 "	17,147,500 "	287,614,151 74
<i>2° Besoins extraordinaires de l'État. — Défense nationale.</i>							
Décret du 22 octobre 1850. — Besoins extraordinaires	6 1/2 %	"	652,804 23	"	652,804 23 (a)	"	"
Décrets des 5 mars et 8 avril 1851. — Besoins extraordinaires	5 %	"	24,613,415 62	"	24,613,415 62 (b)	"	"
Loi du 21 octobre 1851. — Besoins extraordinaires	sans intérêts	"	21,591,959 "	"	21,591,959 "	"	"
Loi du 16 décembre 1851. — Besoins extraordinaires	5 %	"	100,800,000 "	"	84,341,632 "	16,458,368 "	"
Loi du 21 mars 1844. — Conversion	4 1/2 %	"	"	84,341,632 "	"	55,328,630 73	49,013,001 27
Lois des 26 février et 6 mai 1848 — Besoins extraordinaires	5 %	"	57,515,940 "	"	36,938,740 "	575,200 "	"
Lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855. — Conversion.	4 1/2 %	"	"	56,938,740 "	"	3,786,884 50	33,151,835 50
Loi du 8 septembre 1859 — Défense nationale	4 1/2 %	"	20,000,000 "	"	"	1,004,736 27	18,095,243 73
		"	205,132,098 85	121,280,372 "	168,118,550 85	57,155,839 50	101,160,100 50

(*) Cette date n'est toutefois la date réelle que pour les dettes à 2 1/2 et à 4 p. %. — Quant à la dette à 3 p. %, la date réelle est au 1^{er} août 1868, qui correspond à la dernière échéance; elle est au 1^{er} novembre 1868 quant au 4 1/2 p. %.

a) Y compris fr. 107,941 21 c., éteints par déchéance.

b) Id. 102,847 60 id.

DATE DES LOIS OU DÉCRETS qui ont autorisé la dette.	Taux de l'intérêt.	CAPITAL NOMINAL DES DETTES CONSTITUÉES					
		CRÉÉES.			ÉTEINTES		EXISTANT au 31 décembre 1868.
		REPRÉSENTANT la part de la Belgique dans les dettes du royaume des Pays-Bas.	CONTRACTÉES depuis 1830.	RÉSULTANT de la conversion d'autres dettes.	par REMBOURSEMENT ou conversion.	par AMORTISSEMENT.	
3° Travaux d'utilité publique.							
Loi du 18 juin 1836.	4 %	"	30,000,000 "	"	"	22,146,000 "	7,854,000 "
— du 25 mai 1838.	5 %	"	50,850,800 "	"	"	58,620,800 "	12,230,000 "
— du 22 décembre 1838.	5 %	"	1,481,481 48	"	1,580,200 "	101,281 48	"
— du 21 mars 1844. — Conversion .	4 1/2 %	"	"	1,580,200 "	"	578,151 76	802,068 24
— du 26 juin 1840.	5 %	"	36,940,000 "	"	79,107,128 "	7,832,872 "	"
— des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1855. — Conversion.	4 1/2 %	"	"	79,107,128 "	"	8,109,901 87	70,997,226 13
— du 29 septembre 1842.	5 %	"	28,621,718 40	"	26,569,408 "	2,052,310 40	"
— des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1855. — Conversion.	4 1/2 %	"	"	26,569,408 "	"	2,725,841 67	25,845,566 53
— du 20 décembre 1851.	5 %	"	26,000,000 "	"	24,582,000 "	1,618,000 "	"
— du 28 mai 1856.	4 1/2 %	"	"	24,582,000 "	"	1,224,898 59	25,157,101 61
— du 8 septembre 1859	4 1/2 %	"	25,000,000 "	"	"	1,255,945 54	25,744,054 66
— des 28 mai et 8 juillet 1865. . .	4 1/2 %	"	59,525,000 "	"	"	612,600 "	58,712,400 "
— du 10 juin 1867.	4 1/2 %	"	58,540,000 "	"	"	"	58,540,000 "
"		"	566,758,999 88	131,458,756 "	151,458,756 "	86,876,582 91	279,882,416 97
4° Autres services.							
Loi du 21 mars 1844. — Consolidation des bons du Trésor	4 1/2 %	"	9,721,000 "	"	"	4,071,887 29	5,649,112 71
Loi du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846. — Règlement des indemnités pour pertes résultant des événements de guerre et de la révolution . . .	5 %	"	7,624,000 "	"	"	3,581,000 "	4,243,000 "
Loi du 14 juin 1855. — Consolidation des bons du Trésor	4 1/2 %	"	15,000,024 "	"	"	1,537,771 96	13,462,252 04
"		"	52,545,024 "	"	"	8,990,659 25	23,554,364 75
Récapitulation.							
1. Partage des dettes du royaume des Pays-Bas.		589,417,651 74	"	84,656,000 "	169,512,000 "	17,147,500 "	287,614,151 74
2. Besoins extraordinaires de l'État. — Défense nationale		"	205,152,098 85	121,280,572 "	168,118,550 85	57,155,859 50	101,160,100 50
3. Travaux d'utilité publique		"	566,758,999 88	131,458,756 "	151,458,756 "	86,876,582 91	279,882,416 97
4. Autres services		"	52,545,024 "	"	"	8,990,659 25	23,554,364 75
TOTAUX		589,417,651 74	604,256,122 75	557,576,108 "	468,869,266 85	170,168,581 66	602,011,015 96

L'examen de ce tableau prouve que, en n'ayant aucun égard à la dette que les traités de 1839 et de 1842 ont imposée à la Belgique comme représentant sa part dans les dettes du royaume uni des Pays-Bas, le capital nominal des emprunts que nous avons contractés depuis 1830, s'élève

à fr. 604,256,122 73

mais que les capitaux remboursés ayant été

de 46,858,158 85

et les capitaux amortis de 153,021,081 66

ENSEMBLE. 199,859,240 51

on peut dire que, au 1^{er} janvier 1869, le capital nominal des dettes constituées qui ont été contractées depuis 1830, se

réduit à une somme de 404,396,882 22

qui se décompose ainsi qu'il suit :

Taux D'INTERÊT.	BESOINS extraordinaires DE L'ETAT.	TRAVAUX d'utilité publique	Autres services.	TOTAL	Dont L'INTERÊT ANNUEL est de
5 p. %.	"	12,250,000 "	4,245,000 "	16,475,000 "	494,190 "
4 p. %.	"	7,854,000 "	"	7,854,000 "	514,160 "
4 1/2 p. %.	101,160,100 50	359,798,416 07	19,111,564 75	580,069,882 22	17,103,144 70
	101,160,100 50	379,882,416 97	25,354,564 75	404,396,882 22	17,911,494 70

Ainsi, déduction faite des intérêts des capitaux amortis et remboursés, la dette constituée, actuellement existante, n'exige plus qu'un intérêt de fr. 17,911,494 70 c^s, qui correspond à un capital de fr. 404,396,882 22 c^s.

J'ajouterai que si ce capital était entièrement en 4 1/2 p. %, il ne s'élèverait qu'à 398,033,000 francs.

En procédant de même pour la dette provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas, on constate que les intérêts s'élèvent à fr. 8,540,526 89 c^s, et répondent à un capital, à 4 1/2 p. %, de 189,789,486 fr. 65 c^s.

Toute la dette belge, ramenée à l'intérêt de 4 1/2 p. %, s'élève donc en intérêts à fr. 26,452,021 59 c^s, et en capital à 587,822,000 francs.

Comparativement à la situation au 31 décembre 1867, il y a un accroissement de fr. 2,579,543 68 c^s sur les intérêts et de 57,324,000 francs sur le capital. Il provient de l'emprunt de 58,540,000 francs, contracté en 1867, pour subvenir à l'exécution de nouveaux travaux publics, et dont l'intérêt à 4 1/2 p. % correspond à 2,634,300 francs. La différence entre ces chiffres et ceux que l'on vient de citer, s'explique par la circonstance que les diverses dettes ont subi une réduction, par suite de l'amortissement : cette réduction s'applique surtout aux dettes à 3 et à 4 p. %.

Quant au 4 1/2 p. 0/0, l'amortissement en est suspendu depuis le mois d'avril 1868, les rachats ayant cessé d'être opérés, à cause de l'élévation du fonds au-dessus du pair.

Je ne terminerai pas cet exposé sans faire un rapprochement entre le montant des emprunts contractés exclusivement par l'État depuis 1830, et les crédits extraordinaires qui ont été alloués par la Législature exclusivement pour des travaux d'utilité publique. On vient de voir que, déduction faite des capitaux remboursés (je ne m'occupe pas de ceux qui ont été amortis ou convertis), le capital nominal de ces emprunts était de fr. 557,417,963 88 c^s. Les dettes à 4 p. 0/0 et à 3 p. 0/0 y entrent pour 88,474,800 francs; mais si, pour les ramener à un type uniforme, elles étaient reconstituées en 4 1/2, le capital nominal n'en serait que de 65,490,000 francs : au lieu de 557,417,963 fr. 88 c^s, les dettes créées depuis 1830 ne représenteraient dès lors qu'un capital de fr. 534,433,163 88 c^s.

Or, Messieurs, les dépenses extraordinaires dont je viens de parler et dont les chiffres sont extraits de l'annexe n° 7 jointe au présent rapport, s'élèvent à fr. 533,323,779 36 c^s. Il ne s'en faut que d'un million pour que nous puissions déclarer que tous les emprunts que le Gouvernement a contractés depuis 1830 ont été, en réalité, affectés à des travaux extraordinaires d'utilité publique.

Et encore n'ai-je fait état, je le répète, que des travaux extraordinaires proprement dits, et uniquement de ceux dont le vote a eu généralement lieu en dehors des Budgets ordinaires.

C'est ainsi que l'on n'a tenu aucun compte des crédits portés dans ces Budgets depuis 1830, pour la construction et l'amélioration des routes et des canaux, pour la voirie vicinale, pour les maisons d'école, pour l'église de Laeken, pour la colonne du Congrès, pour l'acquisition de différents domaines ou bâtiments; c'est ainsi encore que l'on n'a eu aucun égard aux crédits qu'ont nécessités une grande partie de travaux militaires exécutés par le génie, la transformation du matériel de l'artillerie, le remboursement du péage de l'Escaut, etc. On ne croit pas exagérer en disant que, dans leur ensemble, ces crédits ne sont guère inférieurs à 70 millions, et ces 70 millions nous les avons prélevés sur nos ressources ordinaires. Le Gouvernement est donc en droit de proclamer hautement que si, depuis sa régénération politique, la Belgique a eu recours à de nombreux emprunts, tous ont servi entièrement à doter le pays de chemins de fer, de canaux, de routes et d'autres voies de communication, d'édifices publics, et, en somme, de travaux qui ont contribué à développer la prospérité nationale.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} JANVIER 1869.

TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables.
1866	164,080,490 "	"	164,080,490 "	168,841,101 54
1867	166,046,290 "	"	166,046,290 "	172,971,902 45
1868	169,190,780 "	"	169,190,780 "	175,840,471 54
TOTAUX	499,326,560 "	"	499,326,560 "	517,655,475 55

du Trésor, au 1^{er} janvier 1869.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES OU SPÉCIALES.			RÉSULTAT GÉNÉRAL.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
RÉSULTATS.				EXCÉDANT		
RESSOURCES RÉALISÉES en dehors DU BUDGET.	FONDS SPÉCIAUX affectés à des dépenses de même nature.	TOTAL.		PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	
•	18,206,376 99	18,206,376 99	187,047,478 53	4,751,611 54	»	
»	50,432,753 68	50,432,961 18	225,404,865 65	7,175,612 45	»	
207 50	53,347,120 07	53,347,120 07	209,187,591 01	6,649,691 54	•	
207 50	101,986,250 74	101,986,458 24	619,659,955 37	18,576,915 55	»	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés	CRÉDITS complémentaires, à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	RESTE ou CRÉDITS RAJTACHÉS définitivement à l'exercice.
1866	158,570,256 91	0,562,519 67	432,556 27	1,701,060 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	160,774,028 40	7,529,884 02	562,075 06	1,594,835 98	170,260,825 55	2,125,748 16	174,155,075 39
1868.	171,911,640 77	5,840,000 "	"	2,125,748 16	179,877,597 95	2,125,748 16	177,751,649 77
TOTAUX.	497,264,935 17	22,952,205 69	994,451 55	5,222,244 45	526,415,814 64	5,646,552 50	520,767,452 54

du Trésor, au 1^{er} janvier 1869.

SÉS.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT à annuler, DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services.	OBSERVATIONS.
165,481,907 11	57,724,704 83	203,206,671 94	5,599,150 95	
169,700,707 24	21,903,608 68	191,604,315 92	4,454,568 15	
174,854,049 77	19,225,311 50	194,057,961 27	2,917,000 »	
510,017,524 12	78,851,625 01	588,868,949 15	10,750,519 08	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

		BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
		RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
Exercices clos. (résultats définitifs.)	1850 à 1857 incl.						
	1858	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,739 57½	
	1859	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 60	158,549,645 85	
	1860	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	
	1861	156,771,924 87	145,774,861 53	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	
	1862	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	
	1863	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	35,965,945 02	168,925,520 49	
	1864	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	32,507,450 69	181,514,254 97½	
	1865	169,054,984 78	156,741,911 70	9,051,966 59	32,051,825 01	178,086,951 17	
	1866	168,841,161 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	
	1867	172,971,902 45	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,865 65	
Exercice en cours d'exéc. (Résultats probables.)	1868	175,840,471 54	174,854,649 77	55,547,120 07	19,225,511 50	209,187,591 61	

du Trésor, au 1^{er} janvier 1869.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.		EXCÉDANTS					
		SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
		de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 65
144,745,003 56	16,019,598 52½	"	"	4,885,861 51	11,135,754 01½		
152,889,079 02	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 23		
159,025,377 52	12,751,801 27½	"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½		
163,451,869 51	10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55		
177,082,280 60	11,785,118 22½	"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	
187,062,522 17	12,145,263 99	"	"	50,582,263 67	"	18,157,001 68	
186,225,129 58	10,555,651 85½	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	
188,795,756 71	12,315,073 08	"	"	25,019,858 62	"	10,706,784 54	
205,206,671 94	5,559,154 23	"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	
191,604,515 92	5,271,195 21	"	"	28,529,552 50	"	51,800,547 71	"
194,057,961 27	1,005,821 77	"	"	14,125,808 57	"	15,129,650 54	"
						85,012,262 12	62,250,221 51

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1858 à 1868, de fr. 20,756,040 61 auquel on peut ajouter la partie non encore employée ou recouvrée au 1^{er} janvier 1869, sur le produit des emprunts, savoir :

1 ^o Emprunt du 8 septembre 1859	fr. 1,526,587 77
2 ^o Id. du 28 mai 1865	25,257,066 84
5 ^o Id. du 10 juin 1867	6,582,450 "

ENSEMBLE fr. 51,545,884 61

ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1869, à 52,101,925 22
Mais le Trésor ayant eu à faire face :

1 ^o Au déficit de 1850 à 1857	fr. 7,412,621 65
2 ^o Aux dépenses restant à faire en vertu de crédits votés pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1869	52,947,868 98

ENSEMBLE fr. 60,560,490 61

Il résulte, en définitive, de la balance des ressources liquidées avec les engagements existants à la date du 1^{er} janvier 1869, une insuffisance de fr. 8,258,565 50

(18)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1867,

AU 1^{er} OCTOBRE 1868.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
—		
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		18,886,290 »
Personnel		11,400,000 »
Patentes		4,488,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques		1,450,000 »
— des tabacs		245,000 »
Redevances sur les mines		400,000 »
Douanes		15,020,000 »
Sel et eau de mer		5,400,000 »
Vins étrangers		2,080,000 »
Eau-de-vie étrangère		»
Accises	— indigène	7,540,000 »
	Bières et vinaigres	8,840,000 »
	Sucres	5,900,000 »
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	20,000 »
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		500,000 »
Recettes di- verses	{ Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État Recettes extraordinaires et accidentelles, etc. }	{ 40,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Enregistrement		14,750,000 »
Greffe		285,000 »
Hypothèques		2,700,000 »
Successions		10,000,000 »
Droits de mutation en ligne directe		1,800,000 »
Droits dus par les époux survivants		200,000 »
Timbres		5,925,000 »
Naturalisations		5,000 »
Amendes en matière d'impôts		180,000 »
— de condamnation en matières diverses		150,000 »
A REPORTER fr.		112,004,290 »

recettes de l'exercice 1867, au 31 octobre 1868.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1867.	EN 1868.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 22	18,259,070 55	617,221 69	18,886,292 22	"	"	2 22	
14,452,014 25	10,726,870 81	725,145 42	11,452,014 25	"	"	52,014 25	
4,260,147 04	5,920,199 25	550,947 79	4,260,147 04	"	227,852 96	"	
1,459,056 "	1,329,962 69	109,095 51	1,459,056 "	"	10,944 "	"	
250,255 25	215,575 85	14,657 40	250,255 25	"	11,766 75	"	
846,557 22	844,544 54	1,812 68	846,557 22	"	"	446,557 22	
14,005,126 99	14,005,126 99	"	14,005,126 99	"	"	985,126 99	
5,751,804 55	5,751,804 33	"	5,751,804 55	"	"	551,804 55	
2,551,662 15	2,551,662 15	"	2,551,662 15	"	"	251,662 15	
"	"	"	"	"	"	"	
8,886,170 49	8,721,785 26	164,585 25	8,886,170 49	"	"	1,546,170 49	
8,595,875 25	8,391,854 99	1,040 24	8,595,875 25	"	444,124 77	"	
4,425,605 58	4,425,014 77	590 81	4,425,605 58	"	"	525,605 58	
54,417 80	54,417 80	"	54,417 80	"	"	14,417 80	
254,779 01	254,779 01	"	254,779 01	"	45,220 99	"	
16,609 02	16,298 49	510 55	16,609 02	"	25,590 98	"	
16,755,074 64	16,755,074 64	"	16,755,074 64	"	"	2,005,074 64	
544,471 85	544,471 85	"	544,471 85	"	"	59,471 85	
5,091,865 09	5,091,865 09	"	5,091,865 09	"	"	591,865 09	
12,051,675 74	11,755,205 51	278,470 45	12,051,675 74	"	"	2,051,675 74	
1,724,574 07	1,721,705 57	2,668 70	1,724,574 07	"	75,625 95	"	
206,049 55	205,594 75	454 60	206,049 55	"	"	6,049 55	
4,295,610 62	4,158,950 47	156,660 15	4,295,610 62	"	"	570,610 62	
500 "	500 "	"	500 "	"	4,500 "	"	
244,016 17	242,982 47	1,055 70	244,016 17	"	"	64,016 17	
161,875 24	161,875 24	"	161,875 24	"	"	11,875 24	
120,069,659 51	117,655,168 65	2,414,490 68	120,069,659 51	"	846,426 58	8,911,795 69	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	112,004,290 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,000,000 "
Routes appartenant à l'État	50,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,717,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	58,000,000 "
Télégraphe électrique	1,000,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	950,000 "
Forêts.	1,000,000 "
Dépendances du chemin de fer	90,000 "
Établissements et services régis par l'État.	200,000 "
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	1,100,000 "
Revenus des domaines.	550,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 "
PRISONS.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	150,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	950,000 "
— des actes des commissariats maritimes	55,000 "
— des droits de chancellerie	5,500 "
— des droits de pilotage	710,000 "
— des droits de fanal	170,000 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	400,000 "
A REPORTER. fr.	165,776,290 "

recettes de l'exercice 1867, au 31 octobre 1868.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1867.	EN 1868.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
120,069,630 51	117,055,168 65	2,414,490 08	120,069,630 51	"	846,426 58	8,911,795 69	
1,678,961 85	1,670,077 78	8,884 07	1,678,961 85	"	521,058 15	"	
15,444 56	11,044 56	2,400 "	15,444 56	"	16,555 44	"	
5,914,909 52	5,779,445 12	135,464 40	5,914,909 52	"	"	197,909 52	
421,098 81	421,098 81	"	421,098 81	"	58,901 19	"	
56,814,562 40	52,168,955 95	4,645,628 45	56,814,562 40	"	1,185,457 60	"	
1,076,412 04	855,774 54	222,657 50	1,076,412 04	"	"	76,412 04	
1,195,406 27	1,181,115 82	14,292 45	1,195,406 27	"	"	245,406 27	
854,782 75	808,758 77	26,025 06	854,782 75	"	165,217 27	"	
164,059 21	161,754 58	2,284 65	164,059 21	"	"	74,059 21	
271,456 58	185,204 75	86,251 85	271,456 58	"	"	71,456 58	
1,255,876 57	1,255,821 56	55 21	1,255,876 57	"	"	155,876 57	
595,848 75	580,215 50	15,655 25	595,848 75	"	"	47,848 75	
46,596 79	46,596 79	"	46,596 79	"	"	22,596 79	
115,790 98	87,495 18	26,295 80	115,790 98	"	16,299 02	"	
565,478 08	565,478 08	"	565,478 08	"	584,521 92	"	
70,400 85	70,400 85	"	70,400 85	"	"	15,400 85	
4,505 "	4,278 50	226 50	4,505 "	"	"	1,005 "	
929,559 06	929,559 06	"	929,559 06	"	"	219,559 06	
248,775 14	248,775 14	"	248,775 14	"	"	78,775 14	
48,252 27	48,252 27	"	48,252 27	"	184,217 75	"	
295,920 54	"	295,920 54	295,920 54	"	104,079 66	"	
170,607,717 09	162,715,248 02	7,894,469 07	170,607,717 09	"	5,262,654 56	10,094,061 45	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	165,776,290 "
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	»
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	160,000 "
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 "
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	550,000 "
PRISONS	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,250,000 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	20,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	100,000 "
Recettes accidentelles	80,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	25,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "
Recette du chef d'ordonnances prescrites	40,000 "
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1815	»
TOTAL. fr.	166,046,290 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
—	
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et dans la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859), 2 ^e terme	
	5,000,000 "
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859.	78,750 94
Loi du 2 juin 1861.	202,115 78
A REPORTER. fr.	5,280,864 72

recettes de l'exercice 1867, au 31 octobre 1868.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1867.	EN 1868.	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
170,607,717 00	162,713,248 02	7,894,469 07	170,607,717 09	"	3,262,634 56	10,094,061 45	
"	"	"	"	"	"	"	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
198,058 13	186,255 "	11,803 13	198,058 13	"	"	58,038 13	
31,998 28	31,998 28	"	31,998 28	"	"	11,998 28	
3,096 50	3,096 46	" 13	3,096 50	"	11,905 41	"	
596,788 30	579,587 03	17,201 27	596,788 30	"	"	46,788 50	
840,874 55	655,859 56	207,015 19	840,874 55	"	409,125 45	"	
27,940 "	19,576 "	8,564 "	27,940 "	"	"	2,940 "	
17,525 07	17,525 07	"	17,525 07	"	2,474 93	"	
525,258 05	525,258 05	"	525,258 05	"	"	425,258 05	
80,286 15	45,526 40	54,759 75	80,286 15	"	"	286 15	
505 51	505 51	"	505 51	"	496 49	"	
34,602 05	34,602 05	"	34,602 05	"	5,597 95	"	
254 68	254 68	"	254 68	"	"	254 68	
172,071,902 45	164,798,089 91	8,175,812 54	172,071,902 45	"	3,692,052 59	10,617,645 04	
5,000,000 "	5,000,000 "	"	5,000,000 "	"	"	"	
78,750 94	78,750 94	"	78,750 94	"	"	"	
202,113 78	202,113 78	"	202,113 78	"	"	"	
5,280,864 72	5,280,864 72	"	5,280,864 72	"	"	"	

Suite de l'État de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	5,280,864 72
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/4 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	10,262,539 82
Complément de la somme portée en recette au compte de l'exercice 1865, comme ayant été réalisée en plus que le capital nominal de l'emprunt du 28 mai 1865, laquelle est attribuée au Trésor	207 50
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent, en vertu de la loi du 7 mars 1867.	500,000 »
Produit de la vente des 4000 actions du chemin de fer rhénan acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	3,003,003 92
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escant, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	(a) 765,929 96
Partie recouvrée en 1867 du produit de l'emprunt de 60,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	29,182,540 »
REPORT A L'EXERCICE 1867 (art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État) :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales restés disponibles au 31 décembre 1866. (Partie du produit de l'emprunt du 20 décembre 1851)	197,765 26
TOTAUX fr.	50,182,961 18
	166,046,290 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	216,229,251 18

recettes de l'exercice 1867, au 31 octobre 1868.

DROITS CONSTATÉS	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURVER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1867.	EN 1868 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
5,280,864 72	5,280,864 72	"	5,280,864 72	"	"	"	(a) Voir d'autre part.
10,262,550 82	10,262,550 82	"	10,262,550 82	"	"	"	
207 50	207 50	"	207 50	"	"	"	
750,000 "	750,000 "	"	750,000 "	"	"	250,000 "	
3,993,093 92	3,993,093 92	"	3,993,093 92	"	"	"	
765,929 96	765,929 96	"	765,929 96	"	"	"	
29,182,540 "	"	29,182,540 "	29,182,540 "	"	"	"	
197,765 26	197,765 26	"	197,765 26	"	"	"	
50,452,961 18	21,250,421 18	29,182,540 "	50,452,961 18	"	"	250,000 "	
172,971,002 45	164,798,089 91	8,173,812 54	172,971,002 45	"	5,692,052 59	10,617,645 04	
225,404,865 63	186,048,511 09	37,356,352 54	225,404,865 63	"	5,692,052 59	10,867,645 04	
					7,175,612 45		

OBSERVATIONS.

(a) Les sommes payées par les puissances, en 1867, sont les suivantes :

France, 4 ^e annuité	340,003 20
Oldenbourg, 4 ^e annuité	22,400 »
États-Unis d'Amérique, 3 ^e annuité	542,650 19
Italie, 4 ^e annuité.	58,618 63
Grèce, 4 ^e annuité	2,257 92
TOTAL. . . . fr.	763,929 96

ANNEXE N° 2.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1867,

AU 31 OCTOBRE 1868,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1865 A 1866.

•



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1867

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Art. 30 de la loi de comptabilité et 203 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849.		
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1863, 1864, 1865 et 1866.	SOMMES TRANSFÉRÉES — à l'exercice 1868.	
TRANSFERTS DE						
Département de l'Intérieur	»	»	»	5,811 42	»	5,811 42
TRANSFERTS DE						
Département des Travaux publics.	»	»	»	15,215 52	»	15,215 52
TRANSFERTS DE						
Département des Travaux publics.	»	»	»	148,780 19	»	148,780 19
— de l'Intérieur.	»	»	»	111,554 08	»	111,554 08
— de la Justice	»	»	»	499 10	»	499 10
— de la Guerre	»	»	»	157,165 47	»	157,165 47
Dette publique	»	»	»	99,537 65	»	99,537 65
	»	»	»	517,556 49	»	517,556 49
TRANSFERTS DE						
Dette publique	»	»	»	257,946 »	»	257,946 »
Département des Travaux publics.	»	»	»	359,642 74	»	359,642 74
— de la Justice	»	»	»	213,248 55	»	213,248 55
— des Affaires Étrangères.	»	»	»	11,441 20	»	11,441 20
— des Finances	»	»	»	5,548 80	»	5,548 80
— de la Guerre	»	»	»	805 18	»	805 18
— de l'Intérieur	»	»	»	7,842 28	»	7,842 28
	»	»	»	858,472 55	»	858,472 55

au 31 octobre 1868, comprenant les transferts des exercices 1863 à 1866.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES	SOMMES	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1867.	EN 1868.	TOTAL.	à annuler.	transférées à l'exercice 1868.	Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1868	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
L'EXERCICE 1863.							
"	"	"	3,811 42	"	"	"	
L'EXERCICE 1864.							
"	10,893 52	10,895 52	4,520 "	"	"	"	
L'EXERCICE 1865.							
24,556 86	78,148 41	102,505 27	2,156 57	44,158 35	"	"	
"	11,624 15	11,624 15	"	90,929 95	"	"	
"	"	"	"	499 10	"	"	
59,985 99	75,863 14	155,849 15	"	25,516 54	"	"	
99,557 65	"	99,557 65	"	"	"	"	
185,080 50	165,655 70	547,516 20	2,156 57	167,885 92	"	"	
L'EXERCICE 1866.							
"	"	"	"	257,046 "	"	"	
69,747 61	241,946 06	502,693 67	3,755 59	53,195 68	"	"	
129,659 18	85,589 17	215,248 35	"	"	"	"	
459 88	10,525 62	10,985 50	475 70	"	"	"	
4,161 60	"	4,161 60	"	1,587 20	"	"	
451 87	180 "	611 87	11 51	180 "	"	"	
"	7,842 28	7,842 28	"	"	"	"	
195,440 14	546,083 15	541,523 27	4,242 40	512,706 88	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1867,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1868. — Art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE.
BUDGET DE					
Dette publique	44,628,919 18	1,962,509 68	»	898,410 96	45,693,017 90
Dotations. — Liste civile	5,500,000 »	»	»	»	5,500,000 »
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 »	34,166 66	»	»	184,166 66
— Sénat	60,000 »	»	»	»	60,000 »
— Chambre des Représentants	640,518 92	»	»	»	640,518 92
— Cour des Comptes.	184,570 »	»	»	»	184,570 »
Département de la Justice	15,475,768 »	180,625 »	»	42,091 02	15,612,298 98
— des Affaires Étrangères	5,510,592 »	295,755 51	(¹) 5,985 49	»	5,602,162 02
— de l'Intérieur	12,087,185 39	978,552 »	»	28,955 89	15,056,785 50
— des Travaux publics	58,416,875 »	497,505 75	»	565,545 55	58,548,855 20
— de la Guerre	54,900,000 »	2,750,000 »	»	508,615 91	57,541,584 09
— des Finances	12,884,800 »	854,684 45	»	1,557 05	15,717,927 42
Non-Valeurs et Remboursements	757,200 »	92 46	»	»	757,292 46
TOTAL fr.	166,774,028 49	7,555,867 51	5,985 49	1,643,157 56	172,658,755 15

(¹) Somme transférée à l'exercice 1868 en vertu de l'article 2 du Budget.

(*) Le montant des crédits du Budget de la Dette publique est dépassé, par les dépenses autorisées, d'une somme de fr. 255,537 45 c., qui provient de ce que les articles non-limitatifs ont été dépassés.

au 31 octobre 1868, comprenant les transferts des exercices 1863 à 1866.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			CRÉDITS excédant LES DÉPENSES à annuler définitivement.	SOMMES regularisées par la Cour des comptes en 1867 et en 1868.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations
EN 1867.	EN 1868.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1868.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
37,269,517 25	8,679,008 12	45,948,525 35	(2)	"	"	"	
3,300,000 "	"	3,300,000 "	"	"	"	"	
184,166 66	"	184,166 66	"	"	"	"	
50,544 54	"	50,544 54	9,655 66	"	"	"	
504,964 85	25,604 07	530,568 90	110,490 02	"	"	"	
180,595 "	2,575 "	183,170 "	1,200 "	"	"	"	
12,474,925 28	1,760,843 85	14,235,769 11	1,576,529 87	"	"	"	
5,426,693 18	592,586 01	6,019,279 19	(3)	"	"	"	
10,995,949 95	1,405,124 15	12,399,074 10	657,709 40	"	"	"	
32,390,782 25	4,504,763 08	36,895,545 31	1,653,287 89	"	"	"	
35,000,954 60	1,240,404 95	36,241,359 04	491,024 45	"	"	"	
1,495,588 02	12,082,378 73	13,577,966 75	139,960 67	"	"	"	
3,027 74	825,685 16	828,712 90	(4)	"	"	"	
137,877,559 15	30,935,435 10	168,812,994 25	4,419,857 96	"	"	"	
			Déduisant les fr.		255,557 45		
			Id.		217,117 17		
			Id.		89,420 44		
			562,075 06		562,075 06		
Il reste. fr.			3,857,782 90				

(3) Le montant des crédits pour le Budget des Affaires Étrangères, qui a été dépassé de fr. 217,117 17 c^{ts} pour le même motif.

(4) Le Budget des Non-Valeurs, dont les articles sont non limitatifs, est également dépassé de fr. 89,420 44 c^{ts}.

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 24 décembre 1866,	
<i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à	fr. 44,628,919 18
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 7, n° 98, le crédit de l'art. 15 de ce Budget a été augmenté d'une somme de	100,000 »
2 ^o Par l'article unique de la loi du 28 mai 1868, <i>Moniteur</i> du 5 juin, n° 137, deux crédits supplémentaires sont accordés et rattachés au même Budget. Ces crédits sont ajoutés aux art. 14 ² et 14 ³ et s'élèvent ensemble à . . .	1,862,509 68
ENSEMBLE	fr. 46,591,428 68
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1868, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	898,410 96
RESTE.	fr. 45,693,017 90
B. Par la loi du 28 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, le Budget des Dotations a été fixé à la somme de	
fr. 4,354,888 92	
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 23, n° 82, la dotation annuelle de 150,000 francs, allouée à S. A. R. le comte Flandre, est portée à 200,000 francs, à partir de la date de son mariage. De ce chef, il y a, pour une période de 8 mois 6 jours, c'est-à-dire du 25 avril, date du mariage, à la fin de 1867, une augmentation de crédit de	34,166 66
ENSEMBLE.	fr. 4,369,055 58
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 25 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, à	
fr. 15,473,768 »	
1 ^o Par l'art. 2 de la loi du 31 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 3 avril 1867, n° 93, ce Budget a été augmenté de	82,000 »
2 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 8, n° 99, il a été accordé pour le même Budget une augmentation de crédit de	98,625 »
ENSEMBLE.	fr. 15,654,393 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1868, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	fr. 42,094 02
RESTE.	fr. 15,612,298 98
D. Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 25 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 1^{er} janvier 1867, n° 1, à	
fr. 3,310,392 »	
1 ^o En exécution de l'art. 2 de la loi du Budget de 1867, il est transféré de l'exercice 1866 (arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1867) une somme de . . .	20,012 55
2 ^o Par l'article unique de la loi du 23 mai 1868, <i>Moniteur</i> du 11 juin, n° 163, il est ouvert au Département des Affaires Étrangères, pour être ajouté à divers articles du Budget de 1867, un crédit supplémentaire de	275,740 96
ENSEMBLE.	fr. 3,606,145 51
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1868, en vertu de l'art. 2 de la loi budgétaire, ci	3,983 49
RESTE.	fr. 3,602,162 02

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 27 décembre 1866, *Moniteur* du 28, n° 362, à 12,087,185 39

1° Par l'art. 1^{er} de la loi du 9 mars 1867, *Moniteur* du 10, n° 69, les art. 33 et 52 de ce Budget sont augmentés de 660,000 »

2° Par l'art. 2 de la loi du 6 juin 1867, *Moniteur* du 7, n° 158, divers articles du même Budget sont augmentés ensemble de 318,532 »

ENSEMBLE. . . fr. 13,065,717 39

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1868, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 28,933 89

RESTE. . . fr. 13,036,783 50

F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 23 mars 1867, *Moniteur* du 29, n° 88, à 38,416,875 »

1° Par l'art. 1^{er} de la loi du 27 mai 1868, *Moniteur* du 4 juin, n° 156, des dépenses se rapportant aux exercices clos de 1866 et antérieurs, pourront être imputées à charge de ce Budget, jusqu'à concurrence de 168,294 41

2° Par l'art. 2 de la même loi, il est alloué à ce Département, pour être répartis entre divers articles du même Budget, des crédits supplémentaires s'élevant à 329,209 34

ENSEMBLE. . . fr. 38,914,378 75

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1868, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 365,545 55

RESTE. . . fr. 38,548,833 20

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 26 mars 1867, *Moniteur* du 29, n° 88, à 34,900,000 »

a. Par l'art. 1^{er} de la loi du 10 mars 1866, *Moniteur* du 16, n° 73, le crédit de 14,461,170 francs (*Matériel de l'artillerie*), alloué par la loi du 8 mai 1861, restera disponible pendant les exercices 1867 et 1868. Sa répartition se fera par arrêtés royaux.

De 1861 à 1866, il a été imputé sur ce crédit des dépenses s'élevant ensemble à fr. 12,641,734 34 c^s.

Aucune imputation n'a été faite sur l'exercice 1867.

b. Par l'art. 1^{er} de la loi du 21 avril 1864, *Moniteur* du 24, n° 115, il a été ouvert à ce Département un crédit de 449,430 francs, à couvrir par pareille somme provenant de la vente de fusils hors d'usage, et entrée dans les caisses de l'État. Cette somme est à ajouter à l'art. 20 du Budget.

Par l'art. 2 de la même loi ce crédit sera disponible pendant les exercices 1864, 1865, 1866 et 1867, et la répartition entre ces exercices se fera par arrêtés royaux. Il a été imputé sur les exercices 1864 à 1866 inclus, une somme de 349,430 francs.

1° Par arrêté royal du 15 avril 1867, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever sur le même crédit, en augmentation de l'art. 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*), une somme de 100,000 »

2° Par l'art. 1^{er} de la loi du 3 avril 1868, *Moniteur* du 7, n° 98, il a été ouvert à ce Département, pour être réparti entre divers articles du Budget, un crédit supplémentaire et extraordinaire de 2,650,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 37,650,000 »

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1868, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 308,615 91

RESTE. . . fr. 37,341,384 09

H. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 24 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à		12,884,800 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 mars 1867, <i>Moniteur</i> du 14, n° 73, il est ouvert à ce Budget, afin de mettre le Gouvernement à même d'exécuter un arrêt de la Cour d'appel de Gand, du 3 mai 1866, en cause de la province de Hainaut contre l'État, un crédit de		229,215 58
Par l'art. 2, ce crédit formera l'art. 37 du Budget.		
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 31, n° 363, des crédits supplémentaires sont alloués à charge de divers articles du Budget, jusqu'à concurrence de.		119,297 34
3° Par l'article unique de la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 7, n° 98, il est ouvert au même Département pour pourvoir aux dernières dépenses de la révision des évaluations cadastrales, un crédit de		550,000 »
4° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 mai 1868, <i>Moniteur</i> du 5 juin, n° 157, des crédits supplémentaires rattachés à divers articles du Budget sont alloués à ce Département, jusqu'à concurrence d'une somme de		156,175 55
ENSEMBLE. . . fr.		13,719,484 45
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1868, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci		1,557 05
RESTE. . . fr.		13,717,927 42
I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 24 décembre 1866, <i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à.		757,200 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 31, n° 363, il a été alloué pour ce Budget, un crédit de		92 46
ENSEMBLE. . . fr.		757,292 46

ANNEXE N° 5.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1868,

AU 31 DÉCEMBRE 1868.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Foncier		18,909,280 "
Personnel		11,650,000 "
Patentes.		4,620,000 "
Droit de débit des boissons alcooliques.		1,525,000 "
— des tabacs		245,000 "
Redevances sur les mines		450,000 "
Douanes		15,015,000 "
Sel et eau de mer		5,600,000 "
Vins étrangers		2,100,000 "
Eau-de-vie étrangère		"
Accises	— indigène	7,900,000 "
Bières et vinaigres		9,000,000 "
Sucres		5,900,000 "
Glucoses et autres sucres non cristallisables		20,000 "
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		300,000 "
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		60,000 "
verses . . { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
Enregistrement		15,700,000 "
Greffe.		290,000 "
Hypothèques		2,750,000 "
Successions		10,200,000 "
Droits de mutation en ligne directe.		1,800,000 "
Droits dus par les époux survivants.		200,000 "
Timbres		4,100,000 "
Naturalisations		5,000 "
Amendes en matière d'impôts		200,000 "
— de condamnation en matières diverses		150,000 "
A REPORTER. fr.		114,689,280 "

recettes de l'exercice 1868, au 31 décembre 1868.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre	RESTE à recouvrer au 31 décembre.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,909,283 06	18,555,253 85	554,029 85	"	3 06	
11,614,055 13	10,984,806 19	629,248 94	55,944 87	"	
4,215,061 "	3,917,551 92	297,509 08	404,959 "	"	
1,451,159 "	1,557,174 52	95,964 48	75,861 "	"	
235,452 "	222,116 84	15,515 16	9,568 "	"	
746,853 67	757,860 70	8,972 97	"	206,855 67	
14,675,528 78	14,675,528 78	"	"	1,658,528 78	
5,781,555 81	5,781,555 81	"	"	181,555 81	
2,124,199 "	2,124,199 "	"	"	24,199 "	
"	"	"	"	"	
7,956,516 68	7,815,955 57	120,561 11	"	56,516 68	
8,622,760 70	8,621,247 71	1,512 99	577,259 50	"	
5,661,540 "	5,627,486 84	55,853 16	258,660 "	"	
26,891 21	26,891 21	"	"	6,891 21	
155,470 19	155,470 19	"	146,529 81	"	
62,028 58	62,028 58	"	"	2,028 58	
18,040,541 46	18,040,541 46	"	"	2,540,541 46	
547,847 55	547,847 55	"	"	57,847 55	
5,252,292 31	5,252,292 31	"	"	502,292 31	
11,550,707 97	11,290,707 97	60,000 "	"	1,150,707 97	
2,052,737 85	2,050,737 85	2,000 "	"	252,737 85	
227,015 58	226,715 58	500 "	"	27,015 58	
4,566,161 13	4,256,161 13	150,000 "	"	266,161 13	
8,500 "	8,500 "	"	"	5,500 "	
250,557 45	229,557 45	1,000 "	"	50,557 45	
418,521 57	418,521 57	"	"	268,521 57	
120,508,558 08	118,502,290 36	1,946,267 72	1,286,741 98	7,106,020 06	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	114,689,280 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux.	2,000,000 »
Routes appartenant à l'État	50,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,894,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer.	39,000,000 »
Télégraphe électrique.	1,100,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,000,000 »
Forêts.	950,000 »
Dépendances du chemin de fer	90,000 »
Établissements et services régis par l'État.	200,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	500,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 »
PRISONS.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	130,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	950,000 »
— des actes des commissariats maritimes	55,000 »
— des droits de chancellerie	3,500 »
— des droits de pilotage	710,000 »
— des droits de fanal	170,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	166,855,780 »

recettes de l'exercice 1868, au 31 décembre 1868.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre.	RESTE A RECOURIR au 31 décembre.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
120,508,558 08	118,562,290 36	1,946,267 72	1,286,741 98	7,106,020 06	
1,772,115 81	1,762,115 81	10,000 .	227,884 19	»	
11,950 50	9,450 50	2,500 »	18,049 50	»	
3,047,100 »	3,047,100 »	»	»	55,100 »	
415,382 »	415,382 »	»	44,618 »	»	
38,170,000 »	38,170,000 »	»	830,000 »	»	
1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	100,000 »	
2,214,298 97	2,204,298 97	10,000 »	»	1,214,298 97	
900,158 21	870,158 21	30,000 »	49,841 79	»	
115,008 85	115,008 85	2,000 »	»	25,008 85	
358,079 25	208,079 25	150,000 »	»	158,079 25	
1,199,675 88	1,199,575 88	100 »	»	699,675 88	
638,508 18	635,508 18	3,000 »	»	158,508 18	
22,050 »	22,050 »	»	1,950 .	»	
47,428 35	42,205 12	5,223 23	82,571 65	»	
987,314 54	987,314 54	»	»	37,314 54	
67,611 45	67,611 45	»	»	12,611 45	
5,500 »	1,595 50	1,904 50	»	»	
910,801 81	910,801 81	»	»	200,801 81	
244,802 44	244,802 44	»	»	74,802 44	
271,957 65	»	271,957 65	128,042 57	»	
174,006,501 71	171,571,546 65	2,434,955 08	2,669,699 48	9,820,221 19	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	166,855,780 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	160,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	35,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
PRISONS.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,250,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	40,000 »
TOTAUX. fr.	169,190,780 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	(2) 926,738 44
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859.	(1) 496,970 45
Loi du 2 juin 1861.	(1) 284,522 14
A REPORTER. fr.	1,708,051 01

recettes de l'exercice 1868, au 31 décembre 1868.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre.	RESTE à recouvrer au 31 décembre.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
174,000,501 71	171,571,546 63	2,428,955 08	2,009,000 48	9,820 221 19	
"	"	"	"	"	
225,350 "	210,440 "	8,801 "	"	63,250 "	
37,306 07	37,306 07	"	"	2,506 97	
15,751 32	15,751 32	"	"	751 32	
007,011 32	587,011 32	20,000 "	"	7,011 32	
520,897 35	303,507 14	127,390 19	720,102 67	"	
20,308 "	20,708 "	5,600 "	"	1,508 "	
18,256 07	18,256 07	"	1,745 95	"	
252,953 80	252,953 80	"	"	152,953 80	
70,286 15	51,510 02	24,973 23	3,715 85	"	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	9,000 "	
"	"	"	1,000 "	"	
56,148 87	56,148 87	"	"	16,148 87	
173,840,471 54	173,200,750 40	2,639,721 50	3,405,259 95	10,054,951 47	
926,758 44	926,758 44	"	"	"	
496,970 43	496,970 43	"	"	"	
284,522 14	284,522 14	"	"	"	
1,708,031 01	1,708,031 01	"	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	1,708,051 01
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. % ₀ , autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	(2) 7,590,550 06
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent (Loi du 7 mars 1867)	10,000 "
Partie recouvrée en 1868 du produit de l'emprunt de 60,000,000 de francs, à 4 1/2 p. % ₀ , contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	(4) 24,238,530 "
TOTAUX. fr.	33,547,120 07 169,190,780 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	202,537,900 07

recettes de l'exercice 1868, au 31 décembre 1868.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre.	RESTE A RECOURIR au 31 décembre.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
1,708,031 01	1,708,031 01	"	"	"	
7,300,539 06	7,300,539 06	"	"	"	
10,000 "	10,000 "	"	"	"	
24,258,550 "	24,258,550 "	"	"	"	
35,347,120 07	35,347,120 07	"	"	"	
175,840,471 54	175,209,750 04	2,050,721 30	5,405,259 95	10,054,951 47	
209,187,591 61	206,556,870 11	2,050,721 50	5,405,259 95	10,054,951 47	
			6,640,691 54		

OBSERVATIONS.

(¹) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1866	fr. 35,714,403 25
A l'exercice 1867	78,750 94
— 1868	496,970 43

ENSEMBLE. 36,290,124 60

Et au 1^{er} janvier 1869, il restait disponible une somme de fr. 1,509,875 40

Sur la somme de fr. 7,200,000 »

Il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1861 à 1866.	fr. 6,697,051 71
A l'exercice 1867	202,113 78
— 1868	284,322 14

ENSEMBLE. 7,183,487 63

De sorte que, au 1^{er} janvier 1869, il restait disponible une somme de . . . fr. 16,512 37

(²) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1863, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,525,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 03 c^s.

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 03 c^s, qui a été portée en recette au profit du Trésor, savoir :

En 1865	87 53
En 1867	207 50

Fr. 295 03

Les dépenses faites sur les 60 millions de francs, réservés à cette fin, se sont élevées :

En 1863, à	fr. 2,706,836 22
En 1866, à	16,402,978 06
En 1867, à	10,262,559 82
En 1868, à	7,590,559 06

ENSEMBLE. fr. 36,762,933 16

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1869, il restait disponible. 25,237,066 84

Fr. 60,000,000 »

(5) Les sommes payées par les puissances, en 1868, sont celles qui suivent :

France, 3 ^e annuité	340,003 20
Oldenbourg, 3 ^e annuité	25,200 »
Etats-Unis d'Amérique, 4 ^e annuité.	342,630 19
Italie, 3 ^e annuité	58,621 05
Suède et Norvège, 3 ^e annuité	142,584 »
La République argentine	19,680 »
TOTAL. fr.	<u>926,738 44</u>

(*) La loi du 10 juin 1867 a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt se sont élevés à un capital nominal de 58,540,000 francs, dont l'émission au taux de fr. 102 50 c^s pour cent a produit une somme de 60,003,500 francs.

Les versements effectués par les preneurs ont produit, savoir :

En 1867	29,182,540 »
En 1868	<u>24,238,530 »</u>
ENSEMBLE. fr.	53,421,070 »
De sorte qu'il reste ultérieurement à verser	<u>6,582,430 »</u>
	Fr. <u>60,003,500 »</u>

(48)

ANNEXE N° 4.

— —

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1868,

AU 31 DÉCEMBRE 1868,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1864 A 1867.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1868

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1861, 1862, 1863 et 1867. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité et 203 de l'arr. royal du 15 nov. 1819.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics	"	"	"	44,158 55
— de la Guerre	"	"	"	23,516 34
— de la Justice	"	"	"	499 10
— de l'Intérieur	"	"	"	99,929 95
	"	"	"	167,883 92
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics.	"	"	"	53,195 68
— de la Guerre	"	"	"	180 "
— des Finances	"	"	"	1,587 20
Dette publique	"	"	"	257,546 "
	"	"	"	512,706 88
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	"	"	"	898,410 96
Département des Travaux publics.	"	"	"	505,545 55
— de la Guerre	"	"	"	508,615 91
— de la Justice	"	"	"	42,094 02
— des Finances	"	"	"	1,557 03
— de l'Intérieur	"	"	"	28,933 89
	"	"	"	1,645,157 36

au 31 décembre 1868, comprenant les transferts des exercices 1864 à 1867.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1868	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

DE L'EXERCICE 1865.

11,928 28	52,210 27	Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 24 novembre 1868.			
15,316 34	8,000 "	Id.	id.	id.	le 15 novembre 1868.
"	499 10	Id.	id.	id.	le 10 novembre 1868.
"	99,929 93	Id.	id.	id.	le 24 décembre 1868.
27,244 62	140,639 30				

DE L'EXERCICE 1866.

16,551 10	56,642 58	Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 24 novembre 1868.			
"	180 "	Id.	id.	id.	le 15 novembre 1868.
1,587 20	"	Id.	id.	id.	le 20 novembre 1868.
"	257,946 "	Id.	id.	id.	même date.
17,958 30	294,768 58				

DE L'EXERCICE 1867.

"	898,410 96	Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 20 novembre 1868.			
162,011 08	205,554 47	Id.	id.	id.	les 24 novembre et 21 décembre 1868.
95,850 75	212,765 18	Id.	id.	id.	le 13 novembre et le 1 ^{er} décembre 1868.
29,290 48	12,895 54	Id.	id.	id.	le 10 novembre 1868.
444 76	1,112 27	Id.	id.	id.	le 20 novembre 1868.
"	28,955 89	Id.	id.	id.	le 24 décembre 1868.
287,507 05	1,557,650 31				

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1868,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
BUDGET DE				
Dette publique.	45,512,919 18	5,716,942 50	"	49,029,861 68
Dotations. — Liste civile.	5,500,000 "	"	"	5,500,000 "
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . .	200,000 "	"	"	200,000 "
— Sénat	60,000 "	"	"	60,000 "
— Chambre des Représentants	642,028 90	"	"	642,028 90
— Cour des Comptes	184,570 "	"	"	184,570 "
Département de la Justice	15,502,148 "	172,500 "	"	15,674,648 "
— des Affaires Étrangères	5,456,812 "	5,985 49	"	5,460,795 49
— de l'Intérieur.	15,065,991 69	190,000 "	"	15,255,991 69
— des Travaux publics	59,469,000 "	"	"	59,469,000 "
— de la Guerre	56,841,800 "	"	"	56,841,800 "
— des Finances	15,089,580 "	576,192 89	"	15,465,572 89
Non-Valeurs et Remboursements	787,200 "	"	"	787,200 "
TOTAL fr.	171,911,649 77	4,459,618 88	"	176,371,268 65

au 31 décembre 1868, comprenant les transferts des exercices 1864 à 1867.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, ou 31 décembre 1868	OBSERVATIONS.
L'EXERCICE 1868.		
41,057,669 51	7,972,192 17	A. Voir d'autre part.
3,300,000 »	»	
200,000 »	»	
41,500 »	18,500 »	Fixé par la loi du 20 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358.
469,925 51	172,103 39	
180,610 68	3,759 52	
12,373,676 91	3,300,971 09	B. Voir d'autre part.
(¹) 3,498,404 68	•	(¹) Ce Budget présente un excédant de dépenses sur les crédits, de fr. 37,609 19. C. Voir d'autre part.
11,564,974 45	1,891,017 24	D. Voir d'autre part.
32,011,364 97	7,457,635 03	Fixé par la loi du 4 juin 1868, <i>Moniteur</i> du 11, n° 163.
35,617,858 96	1,225,941 04	Fixé par la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 8, n° 99.
1,605,877 17	11,771,693 72	E. Voir d'autre part.
3,515 53	783,686 47	Fixé par la loi du 20 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358.
141,813,376 37	34,595,501 47	

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 20 décembre 1867,	
<i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à	45,312,919 18
Par l'article unique de la loi du 28 mai 1868, <i>Moniteur</i> du 5 juin, n° 157,	
il a été rattaché à ce Budget des crédits s'élevant ensemble, à	3,716,942 50
	Fr. 49,029,861 68
B. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 25 décembre	
1867, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	15,502,148 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mai 1868, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 156, l'art. 19	
de ce Budget est augmenté de	80,000 »
2° Par l'art. 2 de la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 8, n° 99, le même	
Budget (art. 49 et chap. XIII nouveau) est augmenté de	92,500 »
	Fr. 15,674,648 »
C. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du	
25 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	3,456,812 »
En exécution de l'art. 2 de la loi du Budget précitée, il a été transféré de	
l'exercice 1867 (voir l'arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1868), une somme de.	3,983 49
	Fr. 3,460,795 49
D. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 6 juin 1868,	
<i>Moniteur</i> du 8, n° 159, à	13,065,991 69
Par l'article unique de la loi du 2 juin 1868, <i>Moniteur</i> du 3, n° 153, il a été	
ouvert à ce Budget (art. 66 ^{bis}) pour couvrir des dépenses résultant de	
l'exposition universelle de Paris, un crédit de	190,000 »
	Fr. 13,255,991 69
E. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 20 décembre	
1867, <i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à	13,089,380 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 7, n° 98, il est ouvert	
à ce Budget, afin de mettre le Gouvernement à même de régler avec les	
provinces les intérêts de l'encaisse de 1830, un crédit de	376,192 89
	Fr. 13,465,572 89

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1869.

*ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices		
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.
Département des Travaux publics.				
<i>Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>				
Loi du 4 juin 1850 150,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler, ci 8,557 75				
Reste. . fr. 121,442 25	121,442 25	121,442 25		
 Loi du 20 décembre 1851 :				
5° Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Es- caut	1,500,000 »	1,502,254 74	197,765 26	
<i>Paiement de créances relatives à la construction</i>				

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869
		1866 ET ANNÉES antérieures	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr	2,526,257 16	2,112,852 34	201,921 26	•	11,485 56
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5					
Département des Travaux publics.					
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 1,340,000	2,105,000 "	695,066 19	480 "	"	1,409,455 81
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 765,000					
§ 5. Amélioration du port d'Ostende .					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 650,000	1,245,000 "	1,047,428 26	57,511 55	111,085 95	49,176 48
Idem sur les ressources ordi- naires (Art. 4.) 595,000					
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 ^{er}).	500,000 "	275,500 60	5,804 79	598 10	18,296 51
7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,000,000	1,600,000 "	1,404,111 47	172,291 67	25,596 86	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 600,000					
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er}) 900,000	1,450,000 "	427,894 59	25,408 71	145,299 61	851,597 29
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4) 550,000					
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 550,000	900,000 "	1,029 50	47,057 44	551,072 72	500,840 34
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000					
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concedés .					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 500,000	1,000,000 "	988,111 18	5,888 82	4,000 "	4,000 "
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 500,000					
A REPORTER . . . fr.	10,926,257 16	6,951,795 95	494,164 02	655,651 22	2,844,647 99

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	10,920,257 16	6,931,795 93	494,164 02	635,651 29	2,844,647 99
Département des Travaux publics. (Suite.)					
Département de la Justice.					
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,200,000	2,000,000 "	1,935,285 64	46,716 36	"	"
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 800,000					
Département de l'Intérieur.					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 675,000	1,775,000 "	1,433,034 91	219,970 44	106,809 91	13,184 74
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 1,100,000					
§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège. (Art. 1 ^{er}).	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er}) .	500,000 "	105,112 55	"	"	394,887 45
Département des Travaux publics					
Loi du 6 juillet 1860 :					
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	10,000 "	8,496 72	240 "	"	1,265 28
Département de la Justice.					
Loi du 9 janvier 1861 :					
Continuation de la construction de l'église monu- mentale de Loecken	50,000 "	47,665 37	2,556 65	"	"
A REPORTER. . . . fr.	15,561,257 16	10,790,585 12	765,427 45	742,461 15	3,235,985 46

*Suite de l'Etat des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . fr.	15,501,257 16	10,790,385 12	705,427 45	742,441 15	5,255,083 46
Département de l'Intérieur.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art an- ciennes 250,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 47 09					
RESTE. . fr. 240,952 91	240,952 91	240,952 91	"	"	"
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture 25,000 "	25,000 "	10,000 "	5,000 "	"	10,000 "
§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'ar- tillerie 50,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 16 09					
RESTE. . fr. 49,985 91	49,985 91	49,985 91	"	"	"
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie 250,000 "	250,000 "	2,500 "	"	500 90	246,999 10
Département des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construc- tion d'écluses à Blankenberghe 1,500,000 "	1,500,000 "	1,017,012 28	182,155 21	284,522 14	16,512 57
§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport 200,000 "	200,000 "	180,059 45	19,960 57	"	"
§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge, par la ville, d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établisse- ment d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville 225,000 "	225,000 "	225,000 "	"	"	"
Loi du 10 mai 1862 :					
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'Etat, et remplacement des ponts provisoires établis sur la Sambre 5,899,000 "	5,899,000 "	5,899,000 "	"	"	"
Loi du 6 août 1862 :					
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Londoz jusqu'au pont d'Amersœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai 250,000 "	250,000 "	205,506 74	"	"	24,493 26
A REPORTER. . . fr.	24,190,105 98	18,658,580 59	970,541 25	1,027,281 17	5,555,988 10

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. fr.	24,190,193 98	18,038,380 30	970,541 25	1,027,284 17	3,555,988 10
Département de l'Intérieur.					
Loi du 8 août 1862 :					
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique 100,040 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 26 04					
Reste. . fr. 100,013 96	100,013 96	100,013 96	"	"	"
Département des Travaux publics.					
Loi du 14 août 1862 (Art. 1 ^{er}) :					
4 ^o Amélioration du port de Nieuport 300,000 "	300,000 "	"	7,089 59	3,183 60	289,727 01
7 ^o Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Coor 1,000,000 "	1,000,000 "	654,126 27	289,610 90	4,895 82	51,567 01
8 ^o Etablissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes 500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"
9 ^o Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers 1,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
10 ^o Achèvement des stations et de leurs dépendances et prolongement du quai du Rhin, à Anvers. 3,000,000 "	3,000,000 "	2,683,817 84	227,612 22	72,731 59	15,858 35
Loi du 14 août 1862 (Art. 2.) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, for- mant jonction de la Lys à l'Yperlée 2,800,000 "	2,800,000 "	400,000 "	400,000 "	800,000 "	1,200,000 "
Loi du 1 ^{er} juin 1863 :					
1 ^o Continuation des travaux d'amélioration du ré- gime de la Dendre 2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"
Département des Finances.					
Loi du 13 juin 1863 :					
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs 58,400,000 "	58,400,000 "	58,400,000 "	"	"	"
A REPORTER. fr.	73,550,207 94	64,456,558 46	1,894,853 74	1,908,093 18	5,110,920 56

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES ultérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	73,350,207 94	64,430,338 46	1,894,835 74	1,908,095 18	5,110,920 56
Département des Travaux publics.					
Loi du 21 avril 1864 .					
ART. 3. Chemin de fer. Renouvellement extraordi- naire du matériel de transport . . 1,075,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler. 535 01					
RESTE. . fr. 1,074,446 99	1,074,446 99	1,068,878 99	"	5,368 "	" "
ART. 4. Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat. . . 17,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 2 19					
RESTE. . fr. 16,997 81	16,997 81	16,997 81	"	"	"
Département de la Guerre.					
Loi du 12 septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense.	5,575,000 "	4,824,501 62	570,886 48	168,588 50	11,025 60
Département des Travaux publics.					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 "	1,650,595 87	199,595 57	"	150,010 76
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht	195,000 "	140,000 "	22,240 61	"	52,750 50
A REPORTER. . . . fr.	82,211,652 74	72,157,112 75	2,687,585 20	2,082,251 48	5,504,705 51

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures	1867.	1868.	
REPORT . . fr.	82,211,052 74	72,137,112 75	2,687,585 20	2,082,331 43	5,504,703 51
Ministère des Travaux publics. (Suite.)					
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 "	194,206 95	35,245 63	"	120,547 37
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Hatlebeke.	250,000 "	137,065 04	91,504 75	473 01	1,137 20
§ 5. Exécution des travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuilleede . 40,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,145 56				
RESTE . . fr. 38,854 64	38,854 64	53,157 71	5,696 93	"	"
§ 6. Travaux de construction des Ministères de la Justice et des Travaux publics	160,000 "	160,000 "	"	"	"
Loi du 14 septembre 1864 :					
Extension du matériel de traction et de transport nécessaire à l'exploitation des chemins de fer de l'État, continuation des travaux en cours d'exécution, et constructions nouvelles urgentes	6,000,000 "	6,000,000 "	"	"	"
Loi du 14 septembre 1864 :					
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 "	680,030 95	242,198 96	277,750 00	"
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes	210,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	" 17				
RESTE . . fr. 209,999 85	209,999 85	208,416 99	476 49	1,106 55	"
Loi du 30 décembre 1864 :					
1 ^{re} Extension du matériel de transport des chemins de fer de l'État	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
2 ^o Renouvellement extraordinaire du matériel des chemins de fer de l'État.	1,000,000 "	995,222 79	"	"	4,777 21
Loi du 22 mars 1865 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	500,000 "	500,000 "	"	"	"
A REPORTER . . . fr.	92,720,507 20	81,865,255 18	5,062,506 01	2,561,580 95	5,451,137 09

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869
		1866 et ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	92,720,507 21	81,865,255 18	3,062,506 01	2,561,580 93	5,431,187 09
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 7 avril 1865 :					
Construction et ameublement de maisons d'école. . .	1,000,000 "	988,585 "	"	"	11,615 "
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 juillet 1865 :					
Art. 1 ^{er} . — § 1. Amélioration du régime de la Dendre.	2,500,000 "	2,242,158 71	251,111 57	6,729 92	"
§ 2. Amélioration de la Lys	250,000 "	"	13,377 22	55,502 24	181,520 54
§ 3. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 4. Canalisation de la Mandel	1,000,000 "	171,707 93	413,896 85	285,352 58	101,042 64
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas. . . .	600,000 "	"	"	9,026 87	590,973 13
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Os- tende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	500,000 "	185,891 48	116,108 52	"	"
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blanken- berghc.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 "	"	505,752 56	58,194 07	106,053 57
§ 9. Port d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	5,000,000 "	"	166,666 67	500,000 "	2,533,555 35
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000 "	"	58,121 53	18,770 53	1,941,828 54
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vestre	5,250,000 "	750 "	77,388 55	69,225 57	5,102,438 08
§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des ba- teaux pêcheurs, à Ostende.	550,000 "	"	142,235 52	222,465 50	185,501 58
§ 13. Amélioration du port de Nieuport	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	2,000,000 "	715,550 08	686,812 57	538,050 51	209,618 04
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	400,000 "	28,524 51	510,727 94	12,875 58	47,874 17
§ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain	2,800,000 "	2,500,048 92	281,275 11	14,478 47	4,197 50
§ 17. Parachèvement du réseau actuel.	8,000,000 "	5,403,154 56	2,040,650 24	513,712 42	122,475 98
A REPORTER. . . . fr.	125,120,507 21	94,189,592 99	7,956,850 04	4,523,758 59	16,670,556 50

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1863
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
Report. fr.	125,120,507 21	94,189,592 90	7,956,859 04	4,525,758 59	10,670,556 59
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1 ^{er} Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000 »	839,981 10	186,809 65	2,447,978 70	1,525,250 57
2 ^e Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000 »	785,222 88	259,719 87	28,862 79	3,926,194 46
3 ^e Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 »	699,198 79	526,878 55	4,710 99	2,969,211 89
4 ^e Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000 »	557,165 56	818,520 28	517,454 14	2,106,880 22
5 ^e Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000 »	220 12	279,995 69	155,496 55	186,289 84
6 ^e Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers	500,000 »	147,655 01	94,057 25	25,890 57	54,419 59
Ministère des Affaires Étrangères.					
§ 19. Éclairage de l'Escaut	500,000 »	150,165 57	522,805 64	5,698 02	21,552 77
Ministère de la Justice.					
§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	5,000,000 »	1,022,998 01	1,502,032 58	598,741 57	76,227 84
Ministère de l'Intérieur.					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement	1,000,000 »	55,867 14	»	545,947 22	602,185 64
§ 22. Construction d'un manège	200,000 »	110,171 49	2,559 44	71,848 25	15,420 82
§ 23. Subsidés pour des travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique	2,000,000 »	1,665,578 »	211,947 »	78,248 »	46,427 »
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles	5,000,000 »	1,744,058 »	1,582,905 10	1,575,545 »	499,511 90
Ministère des Travaux publics.					
Art. 2. — Chemin de fer direct, avec embranche- ments éventuels, de Châtelaineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 »	»	»	18,005 95	4,981,996 07
A REPORTER. fr.	158,720,507 21	101,965,452 46	15,525,065 85	9,770,145 92	35,661,865 »

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1899.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	158,720,507 21	101,963,432 46	15,523,063 85	9,770,145 92	55,661,865 .
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 50 juin 1865 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes . . .	200,000 "	"	194,500 "	"	5,500 .
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 "	65,000 "	25,500 "	4,051 "	4,869 "
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, actuellement occupé par le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, et frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865.)	163,500 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	2,837 50				
RESTE. . fr. 160,662 70	160,662 70	160,662 70	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juillet 1865 :					
1 ^{re} Amélioration du régime de la Senne. 17,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	260 45				
RESTE. . fr. 16,750 55	16,750 55	16,750 55	"	"	"
2 ^e Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	59,000 "	55,907 77	460 "	2,652 25	"
5 ^e Travaux destinés à relier les charbonnages et éta- blissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maes- tricht	40,000 "	58,328 84	"	1,671 16	"
4 ^e Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 "	47,097 45	"	1,298 95	1,605 62
5 ^e Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 "	65,869 40	"	"	76,130 60
6 ^e Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	163,000 "	155,851 20	477 67	"	28,671 15
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchan- dises à Mons	80,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	161 "				
RESTE. . fr. 79,859 "	79,859 "	71,976 05	6,418 95	1,444 02	"
A REPORTER. . . . fr.	159,709,739 46	102,597,456 58	15,552,422 45	9,781,221 28	55,778,659 35

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . fr.	130,709,759 46	102,507,456 38	15,552,422 43	9,781,221 28	53,778,639 35
Ministère des Finances.					
Restoration intérieure des habitations royales et amenblement. (Loi du 12 juillet 1865.) . . .	700,000 "	250,000 "	470,000 "	" "	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 15 février 1866 :					
1 ^{re} Extension du matériel de traction et de trans- port.	9,000,000 "	4,327,191 59	4,507,499 90	116,099 73	49,208 78
2 ^o Renouvellement extraordinaire du matériel de transport	1,000,000 "	940,144 81	21,278 06	54,487 "	1,000 15
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 5 mars 1866 :					
A. Construction d'un steamer . . . 625,000 "	635,000 "	504,300 "	506,052 56	"	44,447 64
B. Travaux à effectuer au steamer <i>Bel- gique</i> 50,000 "					
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 6 mars 1866 :					
Dépenses résultant de la participation des produc- teurs belges à l'Exposition universelle de Paris, en 1867	600,000 "	5,567 70	100,000 "	510,000 "	186,852 30
Ministère des Finances.					
Loi du 18 mars 1866 :					
Complément du prix de rachat du péage de l'Escaut.	22,595 10	22,595 10	"	"	"
Loi du 26 mars 1866 :					
Crédit destiné au service de l'administration de la caisse générale d'épargne et de retraite, accordé à titre d'avance	75,000 "	75,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	171,762,152 56	108,500,055 38	18,960,252 77	10,241,808 01	54,060,018 20

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . fr.	171,662,152 50	108,500,055 58	18,960,252 77	10,241,808 01	24,060,018 20
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	650,000 "	201,885 56	280,621 58	115,480 05	52,015 05
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandin, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain.	150,000 "	116,486 51	21,120 21	941 59	11,451 89
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 29 mai 1866 :					
Erection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 "	"	"	858,700 07	141,299 95
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration du Roi Léopold II	275,755 56	254,986 26	15,625 86	1,642 "	5,501 24
Loi du 29 mai 1866 :					
1 ^{re} Dépenses à résulter de l'exécution des charges apposées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire 10,000 "					
2 ^e Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures délaissés par M. Wiertz, à la publication de son œuvre et aux travaux d'appropriation intérieure et extérieure du bâtiment et au service de surveillance 75,000 "					
ENSEMBLE. . . fr.	85,000 "	55,211 25	19,702 05	12,012 50	18,074 24
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866.	555,000 "	54,795 40	40,620 55	61,020 24	418,554 85
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 30 mai 1866 :					
Crédit destiné à solder le montant des sommes au paiement desquelles l'État a été condamné au principal, ainsi que du chef des intérêts judiciaires et des dépens, par un arrêt rendu, le 16 avril 1866, par la Cour d'appel de Bruxelles, dans le procès qui lui a été intenté par la dame veuve Dutoit, à l'occasion de l'entreprise des travaux d'établissement, à Heyst, du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys	106,000 "	105,104 68	557 61	"	2,557 71
A REPORTER. . . fr.	174,585,885 92	109,246,525 02	19,556,307 59	11,291,604 24	54,709,451 07

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	174,585,885 92	100,246,325 02	19,336,307 59	11,291,604 24	34,709,451 07
Département des Travaux publics. (Suite.)					
Loi du 30 mai 1866 :					
A. Reconstruction du pont en charpente, établi à Wuelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers	200,000 "	61 90	54,828 "	100,881 60	44,228 50
B. Reconstruction du pont de Dinant, sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	200,000 "	1,101 40	183,497 12	15,401 48	"
C. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie . . 150,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	05				
RESTE. . fr. 120,999 97	120,999 97	58,175 90	59,401 74	12,424 53	"
D. Continuation des travaux de restauration, d'amélioration, etc., du palais des anciens princes-évêques de Liège	450,000 "	"	170,580 23	81,868 50	197,551 47
E. Construction d'un nouveau mur orné, le long du jardin du palais royal, à Bruxelles	180,000 "	"	25,482 64	128 910 57	23,606 99
Ministère de la Justice.					
Loi du 1 ^{er} juin 1866 :					
Continuation des travaux de construction de l'église de Laeken.	150,000 "	75 12	107,350 55	42,576 55	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine.	3,000,000 "	"	"	"	3,000,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
A REPORTER. . . . fr.	179,893,885 89	100,305,955 34	19,957,447 65	11,675,666 87	38,796,858 05

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
Report. . . fr.	179,803,885 89	100,308,953 34	10,937,447 65	11,673,660 87	58,790,838 03
Ministère des Finances.					
Loi du 28 décembre 1866 :					
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne en exécution de l'art. 2 de la conven- tion signée à Paris le 4 juillet 1866. 185,000 "					
Excédant de crédit sans emploi à an- nuler, ci. 812 75					
RESTE. . fr. 182,187 25	182,187 25	"	182,187 25	"	"
Loi du 7 mars 1867 :					
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes.	500,000 "	"	555,395 72	97,616 95	66,989 53
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 mars 1867 :					
Continuation des travaux de défense de la côte con- tre l'action de la mer	250,000 "	"	50,578 28	104,076 51	25,545 21
Loi du 9 mars 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des con- tributions directes à Namur	120,000 "	"	57,158 27	55,040 55	29,641 58
Ministère de l'intérieur.					
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 "	"	26,705 55	7,681 50	65,615 15
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juin 1867 :					
Transformation de l'armement de l'infanterie. . .	8,400,000 "	"	942,977 17	4,522,507 54	3,154,715 29
Loi du 28 décembre 1867 :					
Construction de bâtiments militaires destinés à rem- placer la caserne du pont Maghin, à Liège . . .	92,000 "	"	"	81,765 16	10,234 84
A REPORTER. . . . fr.	189,558,075 14	109,308,953 34	21,512,605 69	16,410,154 88	42,309,579 25

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	189,538,073 14	109,503,955 54	21,512,605 60	16,410,154 88	42,509,579 23
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 10 juin 1867 :					
Frais de confection et d'émission des titres de Emprunt de 60 millions de francs autorisé par l'art. 1.	120,000 "	"	26,004 "	54,338 85	39,637 15
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au service de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 "	"	55,001 15	8,899 03	11,096 82
Loi du 8 juin 1867 :					
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronseroy, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruy-penbroek	310,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	5 16				
RESTE. . fr. 509,994 84	509,994 84	"	509,994 84	"	"
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 28 décembre 1867 :					
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite.	75,000 "	"	"	20,000 "	55,000 "
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 31 mars 1868 :					
§ 1. Continuation des travaux de la station de Bruxelles (Midi)	1,000,000 "	"	"	174,852 50	825,147 50
§ 2. Établissement d'une station définitive à Tournai	500,000 "	"	"	80,814 56	419,185 44
§ 3. Id. id. à Charleroi.	500,000 "	"	"	149,553 13	350,446 87
§ 4. Continuation des travaux de la station de Mons	700,000 "	"	"	46,421 95	653,578 05
§ 5. Id. id. de Bruges	400,000 "	"	"	1,594 79	398,405 21
§ 6. Agrandissement de la station de Courtrai	200,000 "	"	"	27,014 22	172,985 78
§ 7. Continuation des travaux à la station de Liège	300,000 "	"	"	150,722 56	149,277 64
§ 8. Travaux divers de parachèvement sur l'ensemble du réseau	250,000 "	"	"	"	250,000 "
A REPORTER. . . fr.	195,968,067 98	109,503,955 54	21,903,608 68	17,124,166 27	45,634,359 60

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . fr.	195,968,067 98	100,505,955 54	21,905,608 68	17,124,166 27	45,634,539 69
Ministère de la Justice					
§ 9. Continuation des travaux de construction d'un palais de justice, à Bruxelles.	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Continuation des travaux au palais du Roi. .	500,000 "	"	"	110,494 40	589,505 60
Ministère de la Guerre.					
Loi du 27 mai 1868 : Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appro- priation des bâtiments destinés à celui de Ter- monde et amélioration de divers établissements hospitaliers	507,000 "	"	"	"	507,000 "
Ministère de la Justice.					
Loi du 30 mai 1868 : Continuation des travaux de construction, d'orne- mentation et d'ameublement de l'église de Laeken.	550,000 "	"	"	204,506 72	145,695 28
Ministère des Travaux publics.					
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires de la place de Charleroi	500,000 "	"	"	20,096 60	479,903 40
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 25 mai 1868 : Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.	625,000 "	"	"	504,500 "	520,500 "
Loi du 29 mai 1868 : Complément des dépenses de premier établissement de l'éclairage de l'Escaut	250,000 "	"	"	160,902 89	69,097 11
A REPORTER. . . fr.	197,480,067 98	100,505,955 54	21,905,608 68	17,924,466 88	48,546,059 08

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1869.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	197,480,007 98	100,505,955 34	21,903,608 68	17,924,466 88	48,546,059 08
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 1. Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de deux nouveaux ponts sur le même fleuve et de deux ponts sur l'Ourthe.	500,000 "	"	"	90,419 95	409,580 07
§ 2 Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des anciens Princes de Liège	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 3. Prolongement du nouveau mur orné le long du palais royal de Bruxelles dans la rue Brederode jusqu'à la porte du palais	90,000 "	"	"	"	90,000 "
§ 4 Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde . . .	1,800,000 "	"	"	1,026,501 80	775,498 20
§ 5. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 6 Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	560,000 "	"	"	70,888 84	289,111 16
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blankenberghe	240,000 "	"	"	"	240,000 "
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 9. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	480,000 "	"	"	"	480,000 "
§ 10. Embarcadère à établir le long du quai du Rhin, à Anvers.	120,000 "	"	"	678 52	119,321 48
§ 11. Reconstruction des parties écroulées des murs du chenal de l'écluse maritime à Anvers.	260,000 "	"	"	"	260,000 "
§ 12. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne, de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	60,000 "	"	"	40,000 "	20,000 "
§ 13. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende	150,000 "	"	"	2,400 "	147,600 "
§ 14. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville	8,670 "	"	"	8,249 47	420 55
§ 15. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht	11,718 "	"	"	11,452 84	265 16
§ 16. Construction du canal de dérivation de la Lys de Deynze à la mer du Nord	14,000 "	"	"	"	14,000 "
A REPORTER. . . . fr.	202,924,455 98	100,505,955 34	21,903,608 68	19,175,058 28	51,859,855 68

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1889.
		1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	
REPORT. . . . fr.	202,224,455 98	109,505,955 54	21,905,608 68	19,175,058 28	51,839,835 68
Ministère des Travaux publics. (Suite.) —					
§ 17. Amélioration de la Senne. . . . 16,267 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler • 48					
RESTE. . fr. 16,266 52	16,266 52	»	»	16,266 52	»
§ 18. Approfondissement de la Sambre	40,000 »	»	»	51,986 70	8,015 59
§ 19. Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer.	150,000 »	»	»	»	150,000 »
§ 20. Construction de hangars et dépendances pour remisage de voitures à voyageurs	520,000 »	»	»	»	520,000 »
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines avec voies et dépendances.	550,000 »	»	»	»	550,000 »
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 »	»	»	»	55,000 »
§ 23. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 »	»	»	»	45,000 »
TOTAL. . . . fr.	205,580,722 50	109,505,955 54	21,905,608 68	19,225,511 50	52,947,868 98

(74)

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1863 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1831	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1832	77,811,042 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1834	84,279,578 "	"	521,259 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,574,163 74	101,576,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838	94,606,326 "	"	44,835 50	25,778,035 70	120,429,195 "
1839	104,093,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,743,247 64	65,074,257 65	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1843	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,763 61	127,916,521 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847	115,475,650 "	"	83,705 12	100,000 "	115,657,355 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,433,399 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 53	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,563 15
1856	132,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	3,108,865 86	137,194,654 49
1857	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 01	14,096,647 44	165,087,475 55
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	153,614,400 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865	159,612,700 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,035 64	169,460,080 89
	4,117,722,864 59	145,104,385 55	159,051,405 01	528,062,857 20	4,729,941,510 55
	4,262,827,250 14				

exercices clos de 1830 à 1863 inclusivement.

RÉS.

FAITS RÉALISÉS. RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
132,404,303 07	"	"	
88,058,313 92	"	1,905,728 44	
90,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	750,335 92	"	
102,632,032 39	"	1,256,517 02	
101,713,250 24	"	3,404,915 99	
123,300,014 81	"	3,080,719 81	
115,837,428 07	4,506,714 08	"	
160,376,253 86	1,396,820 41	"	
101,342,820 17	160,690 75	"	
126,760,956 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,620,724 49	"	
108,810,508 73	"	844,604 59	
120,855,951 97	"	1,138,478 98	
114,064,045 57	"	232,966 72	
113,528,063 84	2,129,829 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,437 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 83	"	
119,345,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 70	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,063,675 59	
152,673,052 50	"	5,849,232 04	
144,502,166 03	"	8,821,603 50	
146,239,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,923 93	"	5,026,452 01	
155,880,739 37 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,095,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,813,316 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,949 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,606,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
4,810,683,552 84	29,814,272 60	110,556,315 09	
	80,742,042 49		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

DÉPENSES

PRÉVISIONS.

SERVICE ORDINAIRE.

EXERCICES.	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS supplémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RÉSIL, ou crédits affectés à l'exercice.
1830. 4 ^{me} trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,850 63	"	"	"	115,806,850 63	"	115,806,850 63
1832.	a) 151,505,175 28	13,892,226 55	"	"	164,595,401 81	"	164,595,401 81
1833.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1834.	85,272,610 32	5,001,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,099,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	85,058,557 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,006 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	103,791,842 58	13,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1845.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 33	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,213 11	5,015,435 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 61	"	117,555,451 11	556,555 60	114,097,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 01	520,562 56	120,725,588 88	527,436 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 83	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,756 23
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,235 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1856.	155,484,616 01	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,200 20	845,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 01	850,111 71	1,955,870 45	148,300,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,801 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 51	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 51	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
	4,176,751,665 50	238,541,708 50	15,521,168 09	25,242,626 13	4,451,857,167 82	24,944,286 44	4,426,912,881 58

clos. de 1830 à 1865 inclusivement (suite).

SERVICES		FAITS RÉALISÉS.		Excédants	
SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL	DÉPENSES	DE CRÉDITS	Observations.	
CRÉDITS rattachés à l'exercice.	DES PRÉVISIONS de dépenses.	résultant des services faits.	à annuler.		
"	27,081,168 79	27,081,168 79	"		
"	115,806,850 65	112,413,905 51	3,392,867 14		
"	164,503,401 81	158,500,918 95	5,804,482 86		
"	94,149,853 55	91,904,974 94	2,244,860 39		a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ⁵ pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 18 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
10,000,000 "	98,874,000 43	96,513,600 96	2,360,399 47		
b) 1,490,000 "	89,559,534 28	87,104,004 96	2,455,529 32		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,374,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		c) Y compris 590,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 "	105,226,105 69	103,331,751 64	1,894,372 05		
25,778,053 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 34		d) Non compris fr. 103,102 60 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34		
63,074,257 63	168,658,685 21	163,914,570 95	2,744,312 26		
"	117,467,423 97	114,970,586 11	2,496,837 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,375,909 88	2,994,495 75		
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,930 53	2,133,559 25		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,656,000 "	201,451,700 66	193,185,037 29	6,266,663 37		f) Y compris fr. 114,682 66 c ⁵ , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,703 56	154,380,540 89	1,843,553 67		
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 03		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
g) 5,768,642 11	128,985,374 08	127,372,574 99	1,412,999 99		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,356 49	135,060,595 37	5,516,761 12		
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 13	3,677,004 28		
2,539,753 29	122,290,216 56	118,750,904 70	3,539,311 80		i) Non compris fr. 22,636 34 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		j) Non compris fr. 4 57 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	133,809,105 22	151,848,564 93	1,960,540 29		k) Non compris fr. 0 81 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,436,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		
9,658,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 91	153,857,819 25	149,727,649 92	4,130,169 31		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 59 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
5,010,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		
16,144,007 42	162,724,145 54	159,025,577 32	3,698,768 02		
17,637,007 78	166,412,642 45	163,431,869 31	2,980,773 14		
27,751,959 51	180,278,500 55	177,082,280 60	3,196,279 93		m) Non compris fr. 120,387 18 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,965,945 02	191,763,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68		n) Non compris fr. 2,003,567 59 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59		
52,051,825 01	193,293,155 03	188,793,756 71	4,499,418 32		o) Non compris fr. 5 80 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
512,450,658 87	4,959,545,540 25	4,828,111,118 50	111,253,421 95		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

RÉSULTATS								
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1830. (4 ^{me} trimestre)	25,869,417 13	27,348,304 50	632,804 25	632,804 25	20,502,221 50	27,981,168 79	.	
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,283,603 21	46,203,534 60	113,225,815 05	112,415,963 51	753,602 91	
1832.	77,811,942 41	85,908,453 19	74,652,563 56	74,592,463 70	132,461,503 97	138,500,918 93	"	
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,603 48	"	88,058,313 92	91,904,974 94	"	
1834.	86,580,098 41	86,513,600 96	10,521,239 35	10,000,000 "	96,701,337 70	96,513,600 96	"	
1835.	87,171,334 30	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 "	91,075,223 70	87,104,004 96	3,537,329 34	
1836.	85,815,608 92	84,154,524 25	16,818,963 47	15,374,163 71	102,632,632 39	99,528,487 96	1,030,344 67	
1837.	89,406,613 99	95,331,731 64	12,508,636 23	10,000,000 "	101,715,250 24	103,331,731 64	"	
1838.	97,687,043 81	94,120,344 74	23,822,869 "	23,778,033 70	123,509,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07	
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 03	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,308 51	.	
1840.	100,358,748 59	102,840,113 32	68,817,503 27	63,074,237 63	160,376,233 86	163,914,370 95	"	
1841.	101,303,773 23	114,976,386 11	39,032 92	"	101,342,826 17	114,076,386 11	"	
1842.	104,338,497 10	106,094,914 71	22,408,439 43	23,278,993 17	126,766,936 33	129,373,909 88	"	
1843.	103,033,328 51	118,156,186 72	18,236,318 97	1,699,763 61	123,289,847 48	119,833,930 33	"	
1844.	110,423,688 39	110,520,637 29	88,384,820 34	84,636,000 "	198,810,308 73	193,183,637 29	"	
1845.	112,276,648 98	115,036,983 06	17,379,302 99	21,332,366 83	129,833,931 97	134,389,349 89	"	
1846.	113,247,036 72	117,331,209 20	817,096 63	3,221,700 09	114,064,043 37	122,752,999 29	"	
1847.	113,344,300 72	123,803,732 88	183,703 12	3,768,642 11	113,328,063 84	127,372,374 99	"	
1848.	108,937,848 54	126,136,104 69	37,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 33	133,060,393 37	.	
1849.	113,847,137 32	111,320,091 23	24,300 06	946,977 90	113,871,437 38	112,267,069 13	2,327,046 29	
1850.	116,329,319 17	116,171,171 47	16,347,668 69	2,339,733 29	132,877,187 86	118,730,904 76	338,347 70	
1851.	119,003,367 10	117,321,313 73	340,284 84	1,106,143 11	119,343,631 94	118,627,460 84	1,482,051 37	
1852.	124,328,067 80	129,308,193 94	4,123,140 99	2,340,368 99	128,451,208 79	131,848,364 93	"	
1853.	128,837,923 39	129,341,079 63	10,630,346 80	4,969,827 76	139,468,270 19	134,310,907 41	.	
1854.	132,351,382 01	133,313,976 46	20,321,670 46	9,636,300 36	132,673,032 50	143,172,277 02	"	
1855.	139,368,193 50	136,661,889 94	5,133,973 13	10,361,322 01	144,302,166 63	146,926,211 93	2,803,303 36	
1856.	143,007,097 42	140,848,771 01	3,232,114 49	8,878,878 91	146,239,211 91	149,727,649 92	2,138,326 41	
1857.	146,781,442 01	137,399,331 11	2,362,481 92	8,891,907 80	149,143,923 93	146,291,138 91	9,382,210 90	
1858.	153,154,108 22½	139,134,309 70	726,631 13	3,610,493 66	133,880,739 37½	144,745,003 36	16,019,398 32½	
1859.	136,628,276 70	148,374,184 93	1,721,369 13	4,315,494 69	138,349,645 83	132,889,679 62	8,234,091 77	
1860.	133,612,371 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,023,377 32	12,731,801 27½	
1861.	136,771,924 87	143,774,861 33	15,462,486 97	17,637,007 78	172,234,411 81	163,431,869 31	10,997,063 34	
1862.	161,116,339 31½	149,331,221 29	3,421,375 01	27,731,039 31	164,337,914 32½	177,082,270 60	11,785,118 22½	
1863.	163,341,641 14	131,096,377 15	3,683,679 35	33,963,943 02	168,923,320 49	187,062,322 17	12,143,263 99	
1864.	164,249,330 74½	133,713,678 89	17,264,924 23	32,307,459 69	181,314,234 97½	186,223,129 38	10,333,631 83½	
1865.	169,039,660 28	136,741,911 70	9,047,290 89	32,031,823 01	178,036,931 17	188,793,736 71	12,297,748 38	
	4,222,138,670 02	4,194,219,336 87	388,344,882 82	633,861,281 43	4,810,683,332 84	4,828,111,118 30	122,582,498 26	
							27,888,	

clos de 1830 à 1865 inclusivement (suite).

GÉNÉRAUX.

EXCEDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réels		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,348 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	521,959 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,071,220 74	"	Idem.
"	1,444,796 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,704 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 73	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	"	"	13,653,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,758,417 61	"	870,555 72	"	2,006,955 55	Idem.
13,102,858 21	16,556,755 56	"	5,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	5,738,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,938 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,755 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,589 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,302,542 55	"	Idem.
"	"	21,329,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,551 12	"	10,706,785 54	
94,695,605 10	91,078,088 55	156,594,487 14	102,824,262 54	120,251,828 "	
855 15	45,516,598 61		17,427,565 46		

(82)

ANNEXE N° 7.

— —

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (*loi du 27 décembre 1822*), versé en certificats de rentes remboursables, dits *domaines losrenten*, portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État

Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État

Produits de l'emprunt de 12 millions de florins

— de 10 millions de florins

— de 48 millions de florins (100,800,000 francs)

— du 18 juin 1856 (30 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$). Cet emprunt a produit net une somme de

27,564,165 74

Il restait disponible, au 1^{er} septembre 1856, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée

10,517 54

RESTE la somme portée en recette dans les comptes, de

27,553,846 40

Subvention de guerre. (*Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835*).

Produit des ventes de domaines. (*Loi du 26 septembre 1835*)

— de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,650,800 francs de capital, à 3 p. $\frac{1}{2}$).

Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1^{er} janvier 1859

Produit de la négociation des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844

— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,910,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$)

Loi du 27 mai 1857

904,488 88

Loi du 50 juin 1840

1,122,006 78

Produit des ventes de domaines

MONTANT DU PRODUIT. fr.

2,026,494 86

Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842.

159,072 85

RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.

1,867,422 05

Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c. de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$).

Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842

Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la *Britisch Queen*

Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$

Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (84,656,000 francs de capital)

— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1845.

— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.

— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* n° 174.

Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855).

Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. $\frac{1}{2}$).

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,434 93	"	"	"	33,754,434 93	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,015,415 62	"	"	"	24,015,415 62	
21,501,059 "	"	"	"	21,501,059 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,553,846 40	"	"	"	27,553,846 40	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
55,778,035 70	"	"	"	55,778,035 70	
5,896,897 40	"	"	"	5,896,897 40	
10,000,106 58	"	"	"	10,000,106 58	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 05	"	"	"	1,867,422 05	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 71 c ³ , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
495,826 67	"	"	"	495,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,758,584 86	58,437 55	254 68	"	10,817,076 89	
37,150,055 56	"	"	"	37,150,055 56	
16,562,903 19	"	"	"	16,562,903 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
25,822,549 70	109,685 04	197,765 26	"	26,150,000 "	
545,565,265 99	168,122 39	198,019 94	"	545,729,408 32	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

Report. fr.

Produit de la négociation de titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)Produit de la négociation des titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, provenant de la caisse du pilotage.— — — de 15,000,000 de francs, 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. $\frac{0}{0}$ de 1840 et 1842.Produit de la négociation d'un capital de 53,700 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1852.

Exercice 1850	83,249 75
— 1851	54,426 39
— 1852	129,856 80
— 1853	45,998 25
— 1854	57,922 27
— 1855	41,853 30
— 1856	48,612 03
— 1857	44,713 95
— 1858	39,052 92
— 1859	71,054 77
— 1860	74,296 46
— 1861	60,395 67
— 1862	92,787 38
— 1863	84,606 »
— 1864	82,705 12
— 1865	fr. 52,296 69
— 1866	65,388 27
— 1867	88,199 62
Produit à titre de dépenses périmées	197,884 58
— 1868	77,954 52
— 1869	68,455 87
— 1870	70,416 65
— 1871	75,786 53
— 1872	54,342 02
— 1873	29,188 01
— 1874	18,000 65
— 1875	41,195 60
— 1876	55,472 82
— 1877	25,457 92
— 1878	54,455 78
— 1879	71,411 46
— 1880	68,514 39
— 1881	59,178 30
— 1882	54,602 03
— 1883	56,148 87

2,049,911 04

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
545,565,205 99	108,122 59	198,019 04	"	545,729,408 52	
55,248 20	"	"	"	55,248 20	
205,645 75	"	"	"	205,645 75	
19,699,440 47	"	"	"	19,699,440 47	
55,178 55	"	"	"	55,178 55	
1,800,981 82	59,178 50	54,602 05	56,148 87	2,049,911 04	
565,254,700 56	227,500 69	232,021 99	56,148 87	565,770,852 11	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 francs, à 4 1/2 p. %	45,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1868	1,320,387 77
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1859 à 1867	45,475,612 25
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier et second terme	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er})	60,000,000 »
Excédant du produit au profit du Trésor	295 05
	60,000,295 05
Portion de l'emprunt transférée à 1868.	25,257,066 84
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1867.	36,763,228 19
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840.	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867.	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. % contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor	5,500 »
	60,005,500 »
Portion de l'emprunt restant à recouvrer	6,582,450 »
Reste pour la partie recouvrée pendant les années 1867 et 1868 fr.	55,421,070 »
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,254,760 56	227,300 69	232,021 00	50,148 87	565,770,832 11	
41,767,227 47	644,227 47	280,864 72	781,202 57	45,475,012 25	
5,000,000 "	"	5,000,000 "	"	10,000,000 "	
14,207,570 64	1,049,486 42	765,929 96	926,758 44	16,949,725 46	
2,706,925 75	16,402,978 06	10,262,767 52	7,590,559 06	56,765,228 19	
"	"	5,993,093 92	"	5,993,093 92	
"	"	750,000 "	10,000 "	760,000 "	
"	"	29,182,540 "	24,258,550 "	55,421,070 "	
628,956,482 42	18,525,092 64	50,467,817 91	55,405,268 94	751,151,561 91	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domen losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État.	
Autres dépenses pour ordre comprises dans le compte de l'État.	
Dépenses périmées des exercices apurés.	
— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins.	
Remboursement des emprunts de 12 et de 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, à 5 p. 1/2).	
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins.	
Loi du 1 ^{er} mai 1854	10,000,000 »
— 18 juin 1850.	14,524,165 74
— 26 mai et du 12 novembre 1857.	9,066,448 57
— 25 mai 1858.	25,200,807 82
— 28 décembre 1859.	11,051,262 85
— 21 juin 1840	4,489,877 59
— 26 id.	55,951,505 58
— 29 septembre 1842	24,000,600 »
— 7 mars 1845	500,000 »
— 15 avril 1845	7,960,000 »
— 16 août 1846	5,712,960 »
— 21 avril 1848	5,000,000 »
— 24 mai 1848	2,005,611 58
— 20 décembre 1851	§ 10^e 500,000 » § 11^e 1,000,000 » 1,500,000 »
— 25 avril 1853 (objets divers).	4,880,000 »
— 21 mai 1854	1,000,000 »
— id.	5,500,000 »
— id.	5,500,000 »
— id.	1,000,000 »
— 31 décembre 1856.	100,000 »
— —	5,820,000 »
— 50 mars 1857	70,000 »
— 19 décembre 1857.	255,000 »
— 51 mars 1859	121,000 »
— 8 septembre 1859	4,850,000 » 7,565,000 »
— 2 juillet 1860	40,000 »
— 6 id.	152,000 »
— 18 id.	1,000,000 »
— 2 juin 1861	2,000,000 »
— 10 mai 1862.	5,899,000 »
— 27 août 1862	70,000 »
— 14 id.	5,000,000 »
— id.	5,000,000 »
Construction des chemins de fer	
A REPORTER. fr.	218,561,655 15

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1868 inclusivement.

1865 LE ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
55,754,434 95	"	"	"	"	55,754,434 95	
1,484,212 12	"	"	"	"	1,484,212 12	
1,899,981 82	50,178 50	54,502 05	56,148 87	"	2,040,611 04	
46,205,554 62	"	"	"	"	46,205,554 62	
46,879,425 28	"	"	"	"	46,879,425 28	
27,715,040 48	"	"	"	"	27,715,040 48	
157,956,447 27	50,178 50	54,502 05	56,148 87	"	158,077,076 49	

APPRÊU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.		REPORT. fr.	218,364,635 13
Loi du 21 avril 1864				1,075,000 »
— 14 septembre 1864.				6,000,000 »
— 30 décembre 1864.				2,000,000 »
— 8 juillet 1865				2,800,000 »
— id.				8,000,000 »
— id.				5,000,000 »
— id.				5,000,000 »
— id.				4,000,000 »
— id.				600,000 »
— id.				500,000 »
— id.				5,000,000 »
— 15 février 1866.				9,000,000 »
— id.				1,000,000 »
— 11 mai 1866				150,000 »
— 31 mars 1868				1,000,000 »
— id.				500,000 »
— id.				500,000 »
— id.				700,000 »
— id.				400,000 »
— id.				200,000 »
— id.				500,000 »
— id.				250,000 »
— 5 juin 1868				560,000 »
— id.				520,000 »
— id.				350,000 »
— id.				55,000 »
— id.				45,000 »
				275,449,635 13
			510 02	
			1,996,527 15	
A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862,			665 55	
de 1863, de 1864, de 1867 et de 1868			» 60	1,998,241 20
			185 09	
			555 01	
				271,451,593 95
Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés. (Loi du 8 sep-			500,000 »	
tembre 1859.).			500,000 »	
				1,000,000 »

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 LE ANNÉES intérieures	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
137,936,417 27	50,178 30	54,302 05	50,148 87	"	158,077,076 49	
226,315,252 89	11,502,726 55	8,745,701 44	1,459,527 25	17,428,406 01	271,451,595 95	
972,555 90	15,555 28	3,888 82	4,000 "	4,000 "	1,000,000 "	
585,224,256 66	14,568,459 91	8,783,892 51	4,519,476 10	17,432,406 01	450,528,470 42	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Acquisition de l'hôtel Torrington (*Ministère de l'Intérieur*)

Loi du 26 septembre 1855	1,490,000 »
— 18 juin 1856 (<i>réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836</i>).	1,000,000 »
— 17 avril 1845	1,466,426 60
— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504 47
Payements du Gouvernement actuel	7,018,751 07
— — — — — précédent	5,919,082 89
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 88 c ^{ts})	155,527 78

DÉPENSE TOTALE. fr. 15,071,541 74

Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855

Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850. fl. 100,000 »	211,640 21
— — — — — du 14 avril 1851 fr. 2,116,402 11	2,116,402 11
Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1839 au 1 ^{er} août 1846.)	4,760,067 55
— 20 décembre 1851 (élargissement du canal).	1,000,000 »
— 12 mars 1856 (Idem).	214,000 »
— 12 juillet 1865 (Idem).	165,000 »
Payements faits par le Gouvernement actuel	8,465,109 87
— — — — — précédent (2,900,000 florins)	6,157,566 13

DÉPENSE TOTALE. fr. 14,602,676 »

Construction de routes pavées et empierrées

Loi du 18 juin 1856	550,000 »
— 12 novembre 1857	955,551 45
— 25 mai 1858	2,577,225 88
— 28 décembre 1859	968,757 15
— 21 juin 1840	510,122 61
— 26 id.	2,660,562 95
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858	8,000,000 »

Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (*Loi du 13 mars 1837*).— — — — — de feu M. Müller. (*Loi du 2 juin 1861*).

555,000 »

Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoeck (*Loi du 25 mai 1837*).Prêt à la Banque de Belgique. *Loi du 1^{er} janvier 1839*.Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (*Lois des 4^{er} mai et 26 juin 1840*).

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
585,224,256 06	14,568,459 91	8,785,892 51	4,519,476 10	17,452,406 04	450,528,470 43	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	
7,008,415 75	"	"	"	"	7,008,415 75	
4,555,716 62	"	"	"	"	4,555,716 62	
8,455,961 07	"	477 67	"	98,671 15	8,465,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	8,000,000 "	
355,000 "	"	"	"	"	355,000 "	
2,979,899 15	"	"	"	"	2,979,899 15	
5,896,897 40	"	"	"	"	5,896,897 40	
5,549,600 "	"	"	"	"	5,549,600 "	
423,963,724 01	14,568,459 91	8,784,569 98	4,519,476 10	17,461,077 17	460,297,107 17	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

	MONTANT des allocations.	MONTANT des dépenses
Loi du 27 mai 1837	100,000 »	89,651 82
— 30 juin 1840	660,000 »	659,445 57
Acquisitions de biens avoi- sinants ou enclavés dans le domaine de Laeken	760,000 »	749,077 59
— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>).	500,000 »	159,072 83
Montant des acquisitions		908,150 22
Crédits non consommés par les dépenses		551,849 78
	1,260,000 »	1,260,000 »
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842</i>).		1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exer- cice 1841		527,552 48
		1,847,552 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> (<i>Loi du 22 février 1842</i>).		
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. { Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 »	
{ — 8 juillet 1865.	2,000,000 »	
(1) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.		4,000,000 »
Loi du 25 septembre 1842	1,500,000 »	
— 15 mai 1847	540,000 »	
— 10 juin 1851	108,000 »	
Parachèvement de l'entre- pôt d'Anvers		2,148,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851		4 57
		2,147,995 65
RESTE pour dépense réelle.		
Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »	
— 24 juillet 1844.	1,110,000 »	
— 24 septembre 1845	950,000 »	
— 18 juin 1846	200,000 »	
— 15 mai 1847	280,000 »	
— 17 avril 1848	154,000 »	
— 7 juin 1855	500,000 »	
— 1 juillet 1858.	50,000 »	
— 8 septembre 1859	1,400,000 »	
— 17 février 1860 (solde) fr. 1,545 75		900,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862. 88 12		1,257 65
		7,095,257 65

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
425,903,724 01	14,568,459 91	8,784,300 98	4,510,476 10	17,461,077 17	469,297,107 17	
749,077 59	"	"	"	"	749,077 59	
1,847,552 48	"	"	"	"	1,847,552 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
2,103,118 06	610,421 02	686,812 57	588,050 51	209,618 04	4,000,000 "	
2,147,995 65	"	"	"	"	2,147,995 65	
7,085,774 07	"	"	"	11,485 56	7,095,257 63	
458,047,021 64	15,178,880 95	9,471,182 55	4,907,506 41	17,682,178 77	485,286,770 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Canal de Selzaete	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842	1,250,000	»
	— 18 juillet 1846	350,000	»
	Première section . { — 28 mars 1847	(a) { 650,000	»
	— 17 avril 1848.	100,000	»
	Deuxième section . { — 28 mars 1847.	720,000	»
	— 17 avril 1848.	455,000	»
	— 17 juillet 1849	400,000	»
	A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (Loi du 4 juin 1850.)	150,000	»
	Construction de la 4 ^{me} et dernière section (première moitié de la dépense.) Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854	425,000	»
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.)	555,000	»
A DÉBUTER : excédant annulé dans la comptabilité de 1855.		254,706	85
		500,295	15
A DÉBUTER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a)		275	06
Id. id. id. 1868		8,557	75
		8,852	81
		4,751,460	54
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845)			
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 63 du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842			
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	Loi du 9 juillet 1845.	977,565	66
	— 22 avril 1864.	(1) 718,457	50
	— 5 mars 1866	635,000	»
A DÉBUTER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1865 (1).		2,550,801	16
		1	81
		2,550,799	55
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, et canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	Loi du 6 avril 1845.	1,040,000	»
	— 15 mai 1847.	580,000	»
	— 2 juin 1861.	1,000,000	»
	— 14 août 1862.	1,000,000	»
	— 8 juillet 1865.	1,000,000	»
		4,420,000	»
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren (Loi du 17 avril 1851)			
Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845.	5,500,000	»
	— 22 mars 1848	2,000,000	»
	— 18 mai 1848.	800,000	»
	— 17 juillet 1849	800,000	»
	— 4 juin 1850.	590,000	»
	— 5 mars 1858	8,371	56
	— 8 septembre 1859.	210,000	»
	— 2 juin 1861.	1,400,000	»
	— 12 id.	1,510	52
	— 14 août 1862	600,000	»
	— 14 septembre 1864.	195,000	»
	— 12 juillet 1865	40,000	»
		10,144,881	88
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
438,047,021 04	15,178,880 95	9,471,182 55	4,007,506 41	17,082,178 77	483,280,770 50	
4,751,400 34	"	"	"	"	4,751,400 34	
(b) 605,174 60	"	"	"	"	605,174 60	b) Déduction faite d'une somme de fr. 2,948,083 70 c., pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
1,695,799 55	504,500 "	506,053 56	"	44,447 64	2,550,799 55	
2,004,884 14	169,242 15	755,507 75	4,895 82	607,470 18	4,420,000 "	
59,402 65	"	"	"	"	59,402 65	
10,085,846 26	4,564 46	22,249 61	15,124 "	21,297 55	10,144,881 88	
542,761,588 98	15,656,987 52	10,532,992 25	4,925,526 25	18,555,594 14	592,352,489 12	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux sub- sistances	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 »
	— 20 septembre 1846	1,500,000 »
	— 6 mai 1847	500,000 »
	— 31 décembre 1847	500,000 »
		4,500,000 »
Crédits non consommés par les dépenses		16,159 90
RESTE. fr.		4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (<i>Ministère des Finances</i>)		
Canal de Deynze à Schip- donck, et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1846	800,000 »
	— 28 mars 1847	250,000 »
	— 17 avril 1848	400,000 »
	— 17 juillet 1849	500,000 »
	— 4 juin 1850	350,000 »
	— 20 décembre 1851	2,500,000 »
	— id.	1,500,000 »
	— 7 juin 1855	1,200,000 »
	— 12 mars 1856	1,754,000 »
	— 5 mars 1858	1,500,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— id.	525,000 »
	— id.	550,000 »
	— id.	350,000 »
	— 14 août 1862	400,000 »
	— 12 juillet 1863	50,000 »
		13,509,000 »
Rendiguement du polder de Lillo.	Loi du 18 juillet 1846	508,000 »
	— 17 avril 1848	12,000 »
		520,000 »
Mesures relatives aux irri- gations, aux défriche- ments, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 29 décembre 1846	150,000 »
	— 25 mars 1846	350,000 »
	— 6 juin 1851	fr. 600,000 »
	Excédant de ce crédit annulé	4 15
		599,995 85
Loi du 25 mars 1855		75,000 »
		1,174,995 85
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Haumann. (<i>Loi du 8 mars 1847.</i>)		
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (<i>Loi du 28 mars 1847.</i>)		
Acquisitions des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (<i>Loi du 8 mai 1847.</i>)		
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846	500,000 »
	— 18 avril 1848	2,000,000 »
	— 21 juin 1849	500,000 »
	— 30 décembre 1855	500,000 »
		1,500,000 »
		4,800,000 »
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
542,761,588 98	15,050,987 52	10,552,992 25	4,925,526 25	18,355,504 14	502,252,489 12	
4,285,840 10	"	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
12,090,641 63	109,720 04	244,822 70	351,072 72	503,742 91	13,509,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
1,174,995 85	"	"	"	"	1,174,995 85	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
580,000 "	"	"	"	"	580,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
566,957,566 56	15,766,707 56	10,777,814 95	5,276,598 95	18,859,157 05	617,617,825 07	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Loi du 15 avril 1848	9,000,000 »	
Excédant de ce crédit, annulé :	2,200,000 »	
Montant des dépenses	6,800,000 »	
Loi du 3 avril 1852	4,700,000 »	
— 11 juin 1853 (démolition des forteresses)	5,500,600 »	
Excédant de ce crédit, annulé	11,600 »	
	5,489,000 »	
Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)	1,756,000 »	
— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,455,000 »	
Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856)	77,570 »	
	2,557,450 »	
Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)	280,000 »	
— (id. id.)	74,900 »	
— (id. id.)	756,750 »	
— (id. id.)	288,061 86	
— (id. id.)	2,560,383 14	
Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)	2,359,760 »	
— 11 mars 1859 (matériel du génie)	77,570 »	
— 21 mai 1859 (matériel et constructions)	6,951,400 »	
— (id. id.)	889,300 »	
— (id. id.)	1,158,370 »	
— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie)	1,142,146 44	
— (id. id. id.)	700,000 »	
— (id. id. id.)	1,800,000 »	
— (id. id. id.)	2,251 40	
— (id. id. id.)	500,000 »	
— (id. id. id.)	1,200,000 »	
— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie)	115,000 »	
— (id. id.)	150,000 »	
— 8 mai 1861 (id. id.)	2,500,000 »	
— (id. du génie)	42,548 »	
— (id. de l'artillerie)	411,000 »	
— 9 août 1862 (id. id.)	40,000 »	
— 8 mai 1861 (id. id.)	1,000,000 »	
— (id. id.)	1,000,000 »	
— (id. id.)	700,000 »	
— 9 août 1862 (id. id.)	35,010 »	
— 21 avril 1864 (id. id.)	100,000 »	
— 8 mai 1861 (id. id.)	6,000 »	
— (id. du génie)	1,061 40	
— (id. de l'artillerie)	500,000 »	
— (id. id.)	205,000 »	
— (id. id.)	500,000 »	
— 21 avril 1864 (id. id.)	110,000 »	
— 8 mai 1861 (id. du génie)	5,717 »	
— (id. de l'artillerie)	350,000 »	
— 21 avril 1864 (id. id.)	50,000 »	
— 8 mai 1861 (id. du génie)	705,475 76	
— (id. de l'artillerie)	157,000 »	
— (id. id.)	18,734 54	
— 21 avril 1864 (id. id.)	100,000 »	
— (id. id.)	59,430 »	
— 8 mai 1861 (id. id.)	100,000 »	
— (id. id.)	150,000 »	
— et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie)	40,500 »	
— 21 avril 1864 (matériel de l'artillerie)	100,000 »	
— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie, crédit extraordinaire de 8,400,000 francs). Dépensé en 1867	942,977 17	
— (idem). Dépensé en 1868.	4,322,507 54	
	54,166,489 05	

Dépenses extraordinaires du
Département de la Guerre.

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
506,937,506 56	15,766,707 56	10,777,814 95	5,276,598 95	18,859,137 05	617,617,825 07	
48,371,274 54	429,950 .	1,042,977 17	4,322,507 54	»	54,166,489 05	
615,308,840 90	16,196,637 56	11,820,792 12	9,598,906 49	18,859,137 05	671,784,314 12	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		SUITE DES DÉPENSES	
		REPORT.	fr.
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale; travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière	Loi du 14 juin 1850	fr. 450,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1855.	» 81	
			449,999 10
	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854.	509 27	
			599,490 73
	Loi du 7 mars 1859		1,000,000 »
	— id.		1,000,000 »
	— 2 juin 1861		150,000 »
	— 26 décembre 1862		500,000 »
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État.	— 8 juillet 1865		2,000,000 »
	— 6 juin 1867		100,000 »
			5,799,489 92
	Loi du 4 juin 1850		250,000 »
	— 20 décembre 1851		150,000 »
	— 7 avril 1854		170,000 »
	— 31 décembre 1856		180,000 »
	— 27 mai 1859		226,000 »
	— 6 août 1862		535,000 »
	— 21 avril 1864		100,000 »
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	— 22 mars 1865		500,000 »
	— 9 mai 1866		650,000 »
			2,551,000 »
	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000 »	
	— 6 juillet 1860	550,000 »	
	— 14 août 1862	510,000 »	
	— 12 juillet 1865	140,000 »	
			5,610,000 »
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	Loi du 20 décembre 1861 (a)	8,000,000 »	
	— 2 juin 1861	1,600,000 »	
	— —	225,000 »	
	— 14 août 1862	1,400,000 »	
	— 1 ^{er} juin 1865	1,400,000 »	
	— 14 septembre 1864	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »	
			16,625,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 (a)	50 98	
			16,624,969 02
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »	
	— 6 juillet 1860	10,000 »	
	— 27 août 1862	15,015 78	
			3,125,015 78
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
613,508,840 90	16,106,637 56	11,820,792 12	9,508,000 49	18,850,157 05	671,784,514 12	
5,761,880 92	1,600,978 "	238,650 33	85,929 50	112,042 15	5,799,489 92	
1,572,980 15	520,905 21	280,621 58	115,480 05	52,015 05	2,351,000 "	
3,552,775 50	1,095 90	"	"	76,150 60	5,610,000 "	
12,884,810 02	1,590,554 87	237,714 70	18,770 55	2,095,119 10	16,624,969 02	
5,121,495 54	17 16	240 "	"	1,263 28	5,125,015 78	
642,182,787 85	19,519,188 70	12,578,018 75	9,819,086 55	21,195,705 21	705,292,786 84	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, etc.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	»
	— 12 mars 1856	1,000,000	»
	— 5 mars 1858	700,000	»
	— 8 septembre 1859	1,340,000	»
	— —	705,000	»
	— 14 août 1862	500,000	»
	— 12 juillet 1865	50,000	»
	— 5 juin 1868	8,670	»
		5,352,670	»
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende).	400,000	»
	— 7 juin 1855 (id.).	500,000	»
	— 12 mars 1856 (id.).	640,000	»
	— 5 mars 1858 (id.).	700,000	»
	— 8 septembre 1859 (id.).	650,000	»
	— — (id.).	595,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000	»
	— 14 août 1862 (id.).	500,000	»
	— 1 ^{er} juin 1863 (part d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000	»
	— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	500,000	»
	— — (port de Blankenberghe)	500,000	»
	— — (port de Nieuport)	1,000,000	»
	— 8 mars 1867	250,000	»
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)	240,000	»
	— — (id.).	100,000	»
	— — (port d'Ostende).	150,000	»
		9,075,000	»
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre, et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	Loi du 20 décembre 1851.	650,000	»
	— 8 septembre 1859.	1,000,000	»
	— —	600,000	»
	— 5 juin 1868.	40,000	»
		2,290,000	»
Construction des prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)			
Amélioration de la Dendre.	Loi du 20 décembre 1851	500,000	»
	— 5 mars 1858	65,148 59	»
	— 8 septembre 1859	1,500,000	»
	— —	1,000,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865	2,000,000	»
	— 8 juillet 1865	2,500,000	»
	— 5 juin 1868	1,800,000	»
		9,505,148 59	»
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Nèthes	Loi du 20 décembre 1851	500,000	»
	— 12 juillet 1865	17,000	»
	— 5 juin 1868	16,267	»
	— —	60,000	»
		593,267	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de		1866 269 45	
		1868 » 48	
			269 95
			592,997 07

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
642,182,787 85	19,519,188 70	12,578,018 75	9,819,086 35	21,193,705 21	705,292,786 84	
5,887,421 00	43,552 87	940 "	10,881 70	1,409,874 54	5,552,670 "	
4,527,877 70	490,495 75	593,201 50	593,066 18	5,068,561 07	9,075,000 "	
1,078,095 05	76,018 44	172,291 67	55,585 56	8,015 50	2,990,000 "	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
4,888,712 72	2,416,891 58	251,111 57	1,053,251 72	775,498 20	9,565,143 59	
516,750 55	"	"	56,266 52	20,000 "	592,997 07	
658,981,622 92	22,545,848 14	15,595,563 09	11,570,116 05	26,475,452 12	752,906,602 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.)		
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.)	120,000 »	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	119,885 »	
		117 »
Port d'Anvers	{ Loi du 5 juin 1868.	120,000 »
	{ — — — — —	260,000 »
		580,117 »
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelines, et d'un canal de Mons à la Sambre. {		
Loi du 27 mai 1856.		327,695 55
— 5 mars 1858		804 69
		528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaede et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France		
Loi du 8 mars 1858.		500,000 »
— 8 septembre 1859		900,000 »
— — — — —		550,000 »
		1,950,000 »
Travaux de l'église de Laeken		
Loi du 5 juin 1859.		400,000 »
— 9 janvier 1861		50,000 »
— 1 ^{er} juin 1866		150,000 »
— 30 mai 1868.		550,000 »
		950,000 »
Construction et ameublement d'écoles		
Loi du 20 décembre 1851.		1,000,000 »
— 31 mai 1859.		1,000,000 »
— 14 mars 1865		1,000,000 »
— 15 juillet 1864		1,000,000 »
— 7 avril 1865		1,000,000 »
— 8 juillet 1865		5,000,000 »
		10,000,000 »
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860.)		
		20,000,000 »
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense		
Loi du 8 septembre 1859.		18,925,000 »
— 12 septembre 1864.		10,000,000 »
		5,575,000 »
		54,500,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel		
Loi du 8 septembre 1859.		500,000 »
— 14 — 1864.		550,000 »
— — — — —		250,000 »
— 8 juillet 1865		250,000 »
— 30 mai 1866.		106,000 »
— 5 juin 1868.		500,000 »
— — — — —		14,000 »
		1,570,000 »
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
658,981,622 92	22,345,848 14	13,395,563 09	11,370,116 05	26,473,452 12	752,966,602 50	
213,000 "	"	"	"	"	213,000 "	
117 "	"	"	678 52	579,321 48	580,117 "	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
528,500 22	"	"	"	"	528,500 22	
886,334 97	41,539 42	25,408 71	145,299 61	851,597 99	1,959,000 "	
518,714 90	129,021 59	109,686 96	246,883 27	145,695 28	950,000 "	
5,177,710 "	1,354,715 "	1,582,905 10	1,575,545 "	511,126 90	10,000,000 "	
275,000 "	"	"	"	"	275,000 "	
55,052,159 94	717,561 68	570,886 48	168,588 50	11,025 60	54,500,000 "	
464,759 46	264,917 81	146,090 05	57,672 50	656,560 58	1,570,000 "	
719,690,899 41	25,255,421 64	15,650,540 50	13,562,785 05	29,008,575 05	805,152,219 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	Loi du 8 septembre 1859.	700,000 "
	— 14 — 1864.	550,000 "
	— 30 mai 1866. a)	160,000 "
		150,000 "
		1,340,000 "
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 a).		0 05
		1,359,999 97
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859.	1,200,000 "
	— 8 juillet 1863	800,000 "
	— 31 mars 1868	3,000,000 "
		1,000,090 "
		6,000,000 "
Agrandissement du Palais royal à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859.	675,000 "
	— 8 juillet 1863	1,100,000 "
	— 30 mai 1866	1,000,000 "
	— 31 mars 1868	180,000 "
	— 5 juin 1868.	300,000 "
		90,000 "
		3,545,000 "
Restauration intérieure des habitations royales et ameublement (Loi du 25 décembre 1865.)		
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 "
	— 8 juillet 1865	400,000 "
	— 30 mai 1866	450,000 "
	— 5 juin 1868.	250,000 "
		1,400,000 "
Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc, à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.)		
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 "
	— 14 août 1862.	1,000,000 "
	— 8 juillet 1865	1,000,000 "
	— —	3,250,000 "
		5,750,000 "
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)		105,000 "
A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.		8,508 75
		86,691 95
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes.	Loi du 2 juin 1861	250,000 "
	A DÉBITER : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866	47 69
		249,952 91
	Loi du 30 juin 1865.	200,000 "
		449,952 91
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
719,696,899 41	25,253,421 04	15,650,540 59	15,562,785 05	29,008,575 03	803,152,219 52	
1,549,540 15	118,655 76	59,401 74	12,424 55	"	1,559,999 97	
1,924,291 89	1,051,989 76	1,548,748 94	598,741 57	1,076,227 84	6,000,000 "	
1,207,745 52	279,158 55	245,455 08	690,161 90	1,122,482 97	5,545,000 "	
"	250,000 "	470,000 "	"	"	700,000 "	
281,755 96	46,788 55	481,508 17	94,741 88	493,425 64	1,400,000 "	
324,995 46	"	"	"	"	324,995 46	
806,014 58	471,556 12	77,588 55	552,576 15	4,042,265 "	5,750,000 "	
96,691 25	"	"	"	"	96,691 25	
234,952 91	15,000 "	194,500 "	"	5,500 "	449,952 91	
725,922,864 95	27,466,548 15	18,707,540 67	15,111,428 86	55,750,476 50	822,958,859 11	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIVE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.)			
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861.)			
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	Loi du 2 juin 1861	50,000	»
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866	16 09	
			49,985 91
	Loi du 30 juin 1865		100,000 »
			149,985 91
Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (Loi du 2 juin 1861.)			
Acquisitions de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs.	Loi du 2 juin 1861	(2) 500,000	»
	— 14 août 1862	(1) 99,779 51	
			599,779 51
Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de	1864 (1)	61 22	
	1865 (2)	5 99	
			65 21
			599,714 50
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)			
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (Loi du 8 août 1862.)			160,040 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1866			26 04
			160,015 96
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862.)			
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlee. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)			
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	Loi du 1 ^{er} juin 1865		120,000 »
	— 21 avril 1864	17,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1866		2 19	
			16,997 81
			136,997 81
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
725,922,804 03	27,466,548 15	18,707,540 67	15,111,428 86	55,750,470 50	822,958,859 11	
6,000 "	4,000 "	5,000 "	"	10,000 "	25,000 "	
21,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
77,855 91	37,750 "	25,500 "	4,051 "	4,869 "	149,985 91	
2,500 "	"	"	500 90	246,999 10	250,000 "	
599,714 30	"	"	"	"	599,714 50	
202,226 90	5,279 84	"	"	24,495 26	250,000 "	
159,916 56	97 40	"	"	"	160,015 96	
180,766 15	"	"	"	"	180,766 15	
"	400,000 "	400,000 "	800,000 "	1,200,000 "	2,800,000 "	
154,550 51	2,467 50	"	"	"	156,997 81	
727,111,755 06	27,914,142 89	19,158,040 67	15,915,960 76	57,256,837 86	827,516,555 24	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

Report. fr.

Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	Loi du 13 juin 1863	58,400,000 »
	— 18 mars 1866	22,595 10

58,422,595 10

Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede. (Loi du 14 septembre 1864)	40,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1868	1,145 56

58,854 64

Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	Loi du 14 septembre 1864	1,200,000 »
	— 8 juillet 1865	600,000 »

1,800,000 »

Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864).	210,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868.	» 17

209,999 85

Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne.	Loi du 16 mars 1865	50,000 »
	— 26 mars 1866	75,000 »

125,000 »

Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean (Loi du 8 juillet 1865).	
---	--

Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne.	Loi du 8 juillet 1865	5,000,000 »
	— 4 juin 1866	5,000,000 »

6,000,000 »

Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs à Ostende	Loi du 8 juillet 1865	550,000 »
	— 5 juin 1868	480,000 »

1,050,000 »

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
727,111,555 06	27,914,142 89	19,138,040 07	15,915,900 76	37,250,857 86	827,516,553 24	
50,057,885 01	8,584,510 09	"	"	"	58,422,595 10	
20,562 47	6,595 24	5,696 93	"	"	58,834 64	
542,884 43	557,166 50	242,198 96	286,776 96	590,975 15	1,800,000 "	
206,625 97	1,791 02	476 49	1,106 55	"	209,999 85	
50,000 "	75,000 "	"	"	"	135,000 "	
"	"	505,752 56	38,194 07	106,055 37	450,000 "	
"	"	166,666 67	500,000 "	5,555,555 55	6,000,000 "	
"	"	142,255 52	222,465 50	665,501 58	1,050,000 "	
737,775,508 96	56,719,205 74	20,001,067 60	16,964,501 44	45,952,499 07	875,592,582 81	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Installation pour le service des établissements maritimes, à Anvers. (Loi du 8 juillet 1865)		
Éclairage de l'Escaut.	{ Loi du 8 juillet 1865	500,000 »
	{ — 29 mai 1868	250,000 »
		750,000 »
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865)		
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour-et-Taxis, frais d'acte, d'expertise, de procédure et accessoires. (Loi du 12 juillet 1865)		165,500 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		2,857 50
		160,662 70
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur	{ Loi du 12 juillet 1865	a) 80,000 »
	{ — 8 juin 1867	75,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 (a)		155,000 »
		161 »
		154,859 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866).		
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 1 ^{er} mai 1866)		
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II, (Loi du 29 mai 1866).		
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866)		
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866. (Loi du 29 mai 1866)		
Reconstruction du pont en charpente établi à Waelkens, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866)		
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	{ Loi du 30 mai 1866.	200,000 »
	{ — 5 juin 1868.	500,000 »
		700,000 »
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 3 juin 1866).		
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866 (Loi du 28 décembre 1866)		185,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867		812 75
		182,187 25
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
757,775,308 96	56,719,205 74	20,001,007 60	16,961,501 44	45,952,499 07	875,592,582 81	
"	099,198 79	526,878 55	4,710 99	2,969,211 89	4,000,000 "	
"	150,165 57	522,805 64	166,600 91	90,429 88	750,000 "	
"	110,171 49	2,559 44	71,848 25	15,420 82	200,000 "	
"	160,062 70	"	"	"	160,062 70	
56,091 08	55,884 95	61,425 10	10,545 05	11,096 82	151,859 "	
"	5,567 70	100,000 "	510,000 "	186,632 30	600,000 "	
"	"	"	858,700 07	141,299 95	1,000,000 "	
"	254,986 26	15,625 86	1,642 "	5,551 24	275,755 56	
"	55,211 25	19,702 05	12,012 50	18,074 24	85,000 "	
"	54,795 40	40,629 55	61,020 24	418,554 85	555,000 "	
"	61 90	54,828 "	100,381 60	44,228 50	200,000 "	
"	1,101 40	185,497 12	105,821 41	409,580 07	700,000 "	
"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	"	182,187 25	"	"	182,187 25	
757,811,400 04	58,204,815 15	21,509,199 90	18,668,082 46	49,242,529 59	885,256,025 12	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

Report. fr.

Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867).

Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions, à Namur. (Loi du 9 mars 1867).

Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867)

Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867

Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite. (Loi du 28 décembre 1867)

Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek (Loi du 8 juillet 1867 310,000 »

A débiter : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867. 5 16

509,994 84

Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868)

Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires de la place de Chaveroi. (Loi du 30 mai 1868).

Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres. (Loi du 23 mai 1868)

Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné aux services de la douane et du chemin de fer. (Loi du 3 juin 1868)

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1868 inclusivement.

1865 ET ANNÉES antérieures.	1866.	1867.	1868.	RESTANTS disponibles transférés à 1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
757,811,400 04	58,204,813 13	21,309,199 90	18,068,082 46	47,242,529 59	885,256,025 12	
"	"	535,593 72	97,616 93	66,989 33	500,000 "	
"	"	57,518 27	55,040 55	29,641 58	120,000 "	
"	"	"	81,703 16	10,254 84	92,000 "	
"	"	26,004 "	54,538 85	59,657 15	120,000 "	
"	"	"	20,000 "	55,000 "	75,000 "	
"	"	509,994 84	"	"	509,994 84	
"	"	"	"	507,000 "	507,000 "	
"	"	"	20,096 60	479,905 40	500,000 "	
"	"	"	504,500 "	520,500 "	625,000 "	
"	"	"	"	150,000 "	150,000 "	
757,811,400 04	58,204,813 13	22,037,910 75	19,279,460 57	50,701,455 69	888,035,019 96	

(129)

ANNEXE N° 8.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DÉTTE CONSTITUÉE.

*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} août
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1^{er} jan*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.	
DETTE ORDINAIRE.		
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1812	»	
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»	
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1812.	2 1/2 p. 0/0.	
-- provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des portes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.	
-- résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)	
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :		
1 ^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1812;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)	
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.		
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1832, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 11 juin 1833, s'élève à fr. 157,615,500 »		
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire 155,753,272 71		
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 25,862,027 29 se compose :		
1 ^o de fr. 8,862,005 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 13 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,315,940 francs des emprunts de 1818, à 5 p. 0/0;		
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 15 juin 1833, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1833.)	
3 ^o de » 21 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.		
TOTAL ÉGAL. fr. 25,862,027 29		
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série, se compose :		
1 ^o d'un capital de fr. 24,582,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);		
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.		
ENSEMBLE. fr. 69,582,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.	
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 25,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.		
Le restant, soit 21,500,000 francs, figure à la dette extraordinaire.		
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (À REPORTER).		fr.

1868 pour la dette à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, à celle du 1^{er} novembre 1868
 vier 1869 pour les dettes à 2 $\frac{1}{2}$ % et à 4 p. $\frac{1}{2}$ %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIVE.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
			846,560	"	"	
"	"	"	300,000	"	"	
380,417,631 74	169,512,000 "	220,105,631 74	5,503,640 78	"	1,000 "	
7,624,000 "	3,381,000 "	4,243,000 "	228,720 "	76,240 "	3,520 "	
84,341,632 "	35,328,630 73	49,013,001 27	3,703,313 41	845,416 52	7,985 20	
84,656,000 "	17,147,500 "	67,508,500 "	3,809,520 "	423,280 "	8,000 "	
23,862,027 29	2,446,286 50	21,415,740 79	1,073,791 25	119,310 15	2,546 60	
25,700,000 "	1,037,934 66	22,662,045 34	1,066,500 "	118,500 "	2,391 10	
613,601,291 63	228,653,371 89	584,947,919 14	16,623,105 47	1,580,746 45	23,210 90	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1^{er} jan*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.	
A DETTE ORDINAIRE. — REPORT.	 fr.	
DETTE EXTRAORDINAIRE		
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.		
L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,561,163 74 c^s, qui a été spécialement affectée :		
1^o Au remboursement des bons du Trésor émis en 1834, pour le chemin de fer; 2^o Au remboursement des bons du Trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée; 3^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	4 p. 0/0.	
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^s, qui a été spécialement affectée :		
1^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du Trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	3 p. 0/0.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, de 1844, provient :		
1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,181 48 c^s, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, s'élevant à fr. 135,753,272 71 c^s, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :		
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1810), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 » B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^s, à 5 p. 0/0 (de 1812), converti en vertu de ladite loi, soit 26,569,408 » C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)	
TOTAL ÉGAL. fr. 135,753,272 71		
La seconde partie de la dette de 69,582,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, comprend :		
1^o Un capital de fr. 21,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1832 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851; 2^o — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 43,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrets par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.	
ENSEMBLE. . fr. 43,682,000 »		
Emprunt au capital nominal de 59,525,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1865, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.	
Emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs à 4 1/2 p. 0/0, (6^e série) autorisé par la loi du 19 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés	4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.	
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE.	 fr.	
TOTAL GÉNÉRAL.	 fr.	

1^{er} août 1868 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1868
 vier 1869 pour les dettes à 2½ et à 4 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
613,601,291 03	228,653,371 89	384,947,919 11	16,623,103 47	1,330,716 45	25,210 90	
30,000,000 "	22,146,000 "	7,854,000 "	1,200,000 "	300,000 "	1,500 "	
50,850,809 "	38,620,800 "	12,230,000 "	1,323,324 "	308,508 "	25,480 "	
11,101,200 "	4,680,019 65	6,421,180 35	499,354 "	111,012 "	1,046 80	
133,755,272 71	13,712,115 50	120,043,159 21	6,018,897 23	668,766 37	13,135 40	
15,682,000 "	2,448,645 34	13,233,354 66	2,053,690 "	228,410 "	4,608 90	
59,525,000 "	612,600 "	58,912,400 "	2,669,625 "	296,625 "	6,000 "	
58,540,000 "	"	58,540,000 "	2,654,300 "	a) 292,700 "	5,000 "	a) La dotation d'amortissement n'a pris cours qu'à partir du 1 ^{er} novembre 1868 (art. 4 de l'arrêté royal du 2 décembre 1867).
389,252,272 71	82,190,177 89	307,062,094 82	16,603,590 23	2,406,021 37	54,789 10	
1,002,833,563 74	b) 310,843,549 78	692,010,013 96	53,226,695 72	5,986,767 82	80,000 "	b) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).
TOTAL. . . . fr			37,213,465 54			

ANNEXE N° 9.

ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 p. 0/0. (fr. 30,000,000.)		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 98,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,656,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1857 . . .	500,600	329,682 12	"	"	"	"	"	"
1858 . . .	525,220	341,228 91	"	"	"	"	"	"
1859 . . .	557,780	565,454 37	522,502	740,421 15	"	"	"	"
1840 . . .	552,420	565,282 15	544,667	758,547 95	"	"	"	"
1841 . . .	555,940	601,185 88	816,507 85	1,156,211 20	"	"	"	"
1842 . . .	597,400	421,737 21	612,347	859,146 15	"	"	"	"
1845 . . .	412,400	426,554 64	629,059 50	856,569 04	"	"	"	"
1844 . . .	426,740	426,554 76	635,709 50	851,079 02	139,556 66	156,152 26 a)	"	"
1845 . . .	444,520	450,218 55	682,552	871,967 64	977,908 75	972,469 51 b)	214,540	214,195 41
1846 . . .	465,580	475,901 55	710,202	949,508 97	1,043,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,629 65
1847 . . .	483,540	516,514 02	819,992	1,181,519 94	1,090,455 57	1,155,165 15	469,742 50	487,910 42
1848 . . .	515,480	814,935 21	859,069 50	1,578,140 14	1,144,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27
1849 . . .	527,520	625,971 10	512,112	791,422 94	979,575 95	1,097,571 81	424,517 71	488,090 51
1850 . . .	546,880	659,440 40	911,217	1,596,461 44	1,251,162 70	1,545,565 09	555,925 76	575,990 85
1851 . . .	578,620	686,284 79	955,112	1,479,616 45	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65
1852 . . .	605,900	657,650 19	997,652	1,432,874 24	1,534,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99
1855 . . .	652,240	708,970 57	1,059,732	1,584,509 58	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05
1854 . . .	661,580	744,585 75	1,082,897	1,555,762 19	1,481,704 98	1,617,025 35	615,937 50	704,550 24
1855 . . .	691,060	741,760 84	1,128,962	1,529,991 76	1,557,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87
1856 . . .	720,920	760,440 69	1,174,727	1,574,580 05	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02
1857 . . .	751,620	790,596 66	1,222,687	1,651,264 98	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99
1858 . . .	785,480	854,788 86	1,272,712	1,688,489 28	1,784,696 51	1,798,905 67	774,517 50	780,460 58
1859 . . .	812,120	851,175 60	1,525,902	1,756,285 76	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280	822,942 20
1860 . . .	850,700	870,515 54	1,575,907	1,706,925 92	1,952,757 56	1,934,164 46	847,742 50	859,957 15
1861 . . .	885,660	892,572 96	1,429,097	1,762,485 75	2,042,445 06	2,029,556 49	886,600	878,150 11
1862 . . .	921,700	924,375 80	1,481,687	1,775,592 79	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560	918,555 20
1865 . . .	959,000	961,966 46	1,555,422	1,822,565 58	2,251,445 06	2,215,908 54	968,520	959,251 75
1864 . . .	998,080	1,012,678 82	1,590,717	1,925,774 26	2,552,555 06	2,522,651 96	1,012,015	1,005,154 61
1865 . . .	1,058,980	1,059,587 86	1,648,797	1,955,437 76	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,035,659 01
1866 . . .	1,082,020	1,125,215 82	1,707,087	1,985,728 77	2,548,762 56	2,544,582 00	1,105,975	1,106,576 46
1867 . . .	1,127,580	1,166,285 55	1,767,177	2,055,626 52	2,665,906 51	2,658,248 56	1,156,054 57 ⁵	1,146,445 10
1868 . . .	581,240	c) 584,261 08	906,786	e) 1,041,205 70	605 93 g)	605 57	80 49 g)	80 15
	225 51 d)	225 77	682 75 f)	781 76				
TOTAUX . .	20,775,945 51	22,146,000	51,915,150 06	42,001,800	59,054,087 11	59,978,649 78	16,657,867 59 ⁸	17,147,500

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de

a) La somme de fr. 282,186 67 c⁵, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} juillet 1868.

d) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} janvier 1869.

e) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} février 1868.

f) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} août 1868.

g) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 167,015,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,325,000.)		TOTAUX.	
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
»	»	»	»	»	»	506,000 »	329,082 12
»	»	»	»	»	»	523,220 »	541,228 91
»	»	»	»	»	»	860,172 »	1,105,875 52
»	»	»	»	»	»	897,087 »	1,101,650 10
»	»	»	»	»	»	1,572,247 83	1,757,593 08
»	»	»	»	»	»	1,009,747 »	1,260,883 54
»	»	»	»	»	»	1,041,459 50	1,262,925 68
»	»	»	»	»	»	1,259,986 16	1,415,766 04
»	»	»	»	»	»	2,319,100 75	2,508,851 09
»	»	»	»	»	»	2,604,752 »	2,917,897 55
»	»	»	»	»	»	2,803,529 87	3,521,107 53
»	»	»	»	»	»	3,012,848 56	4,478,796 25
»	»	»	»	»	»	2,445,725 66	3,000,856 56
»	»	»	»	»	»	3,223,185 46	3,955,257 78
»	»	»	»	»	»	3,583,676 27	4,145,215 67
»	»	»	»	»	»	3,544,927 26	4,064,142 13
594,058 25	408,889 96	»	»	»	»	4,096,817 85	4,609,159 25
816,404 »	895,590 80	»	»	»	»	4,689,415 48	5,515,512 51
856,904 »	902,429 16	»	»	»	»	4,910,577 08	5,512,096 11
897,516 30	909,621 14	»	»	»	»	5,152,526 06	5,610,177 »
958,894 »	950,709 50	»	»	»	»	5,559,958 56	5,871,781 66
982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,503 79	»	»	5,720,814 81	6,208,970 50
1,027,071 50	1,042,711 14	128,930 »	129,855 61	»	»	5,969,115 56	6,444,915 70
1,074,411 50	1,088,030 58	247,547 50	248,831 59	»	»	6,548,846 06	6,817,525 02
1,125,715 50	1,117,289 29	375,685 »	370,686 57	»	»	6,741,200 56	7,050,501 15
1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 »	589,451 62	»	»	7,050,019 06	7,506,751 67
1,227,762 50	1,218,548 38	408,227 »	404,512 56	»	»	7,550,176 56	7,589,550 87
1,285,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57	»	»	7,645,094 06	7,966,432 62
1,555,985 »	1,531,942 15	443,187 50	443,900 15	»	»	7,945,244 56	8,257,124 51
1,402,555 50	1,403,802 22	466,270 25	467,054 90	500,022 50	500,936 76	8,612,490 81	8,951,695 85
1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25	515,628 25	511,622 56	8,981,455 18	9,255,507 44
41 11	40 91	688 98	685 81	41 06	40 88	1,490,591 87	1,627,925 61
15,999,042 56	16,158,400 »	5,496,248 98	5,486,600 »	615,601 81	612,600 »	128,508,055 42	141,551,549 78

profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de 34,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), ci

169,512,000 »

ENSEMBLE. fr. 510,845,549 78

Capital racheté ou remboursé sur les emprunts convertis. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10). 54,622,115 96

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 545,465,665 74

(130)

ANNEXE N° 10.



ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. ‰, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. ‰, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %,
moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la*

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1822.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ^s , de 1829		EMPRUNT de fr. 80,040,000, de 1840.		EMPRUNT de fr. 28,021,718 10 c ^s , de 1812.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1832. . .	788,040 00	1,008,517 06	"	"	"	"	"	"
1833. . .	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"
1834. . .	1,158,075 20	1,169,512 06	"	"	"	"	"	"
1835. . .	1,190,952 "	1,190,695 05	"	"	"	"	"	"
1836. . .	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"
1837. . .	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"
1838. . .	1,346,245 "	1,346,859 88	"	"	"	"	"	"
1839. . .	1,447,712 80	1,447,076 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1840. . .	1,485,596 "	1,551,062 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1841. . .	1,661,927 20	1,656,955 56	17,142 85	16,609 45	"	"	"	"
1842. . .	1,662,555 00	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"
1843. . .	1,725,680 90	1,725,680 90	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"
1844. . .	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"
1845. . .	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"
1846. . .	"	"	"	"	875,662 20	868,275 46	"	"
1847. . .	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45	157,622 67	148,751 14
1848. . .	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11	504,248 58	586,579 50
1849. . .	"	"	"	"	859,479 60	896,095 16	264,012 72	282,786 45
1850. . .	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 65
1851. . .	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04
1852. . .	"	"	"	"	5,654,855 55	5,652,008 26	6,170,969 05	1,705,926 55
1853. . .	"	"	"	"	650,141 17	624,505 44	194,551 21	192,591 18
1854. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1855. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1856. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1857. . .	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	16,105,692 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58	5,286,475 97	5,595,686 09

qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion.

EMPRUNT de fr. 37,813,940, de 1848.		EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852.		TOTAUX.		Observations.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	788,046 60	1,008,517 96	
"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	
"	"	"	"	1,158,973 20	1,169,512 96	
"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05	
"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,611 01	
"	"	"	"	1,297,398 40	1,297,398 40	
"	"	"	"	1,546,243 "	1,546,839 88	
"	"	"	"	1,462,527 61	1,462,790 89	
"	"	"	"	1,498,210 81	1,546,777 05	
"	"	"	"	1,679,070 05	1,673,542 99	
"	"	"	"	1,679,498 45	1,679,271 84	
"	"	"	"	1,741,670 51	1,741,670 51	
"	"	"	"	20,226 91	20,226 91	
"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	
"	"	"	"	873,662 20	868,275 46	
"	"	"	"	1,076,814 07	1,084,973 39	
"	"	"	"	1,297,958 98	1,627,989 41	
"	"	"	"	1,123,492 52	1,179,779 61	
"	"	"	"	1,413,685 78	1,425,565 57	
"	"	"	"	1,485,565 18	1,480,628 55	
576,859 40	575,150 79	150,000 "	128,440 65	7,848,661 76	7,841,526 05	a) Y compris la somme de fr. 4,610,400 58 c ^t tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1882, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1882, décrétant la conversion dudit emprunt.
201,854 63	200,049 21	268,825 "	264,976 80	1,295,152 01	1,282,125 65	
"	"	285,250 "	286,735 72	285,250 "	286,755 72	
"	"	297,725 "	296,795 70	297,725 "	296,795 70	
"	"	510,250 "	507,704 64	510,250 "	507,704 64	
"	"	556,569 58	555,528 49	556,569 58	555,528 49	b) Y compris la somme de fr. 1,515,575 69 c ^t tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.
578,694 05	575,200 "	1,626,419 58	1,618,000 "	33,899,510 29	34,622,115 96	
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes. (Voir le tableau précédent, annexe n° 9.)						310,845,549 78
TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.						545,465,665 74

(134)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1869. — Exposé	2—10
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1869	11—17
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1867, au 31 octobre 1868	19—28
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1867, au 31 octobre 1868, comprenant les transferts des exercices 1863 à 1866	29—36
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1868, au 31 décembre 1868	37—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1868, au 31 décembre 1868, comprenant les transferts des exercices 1864 à 1867	49—54
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1869.	55—73
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1863 inclusivement.	75—81
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1868 inclusivement	83—119
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} août 1868 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1 ^{er} novembre 1868 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1869 pour les dettes à 2 1/2 et à 4 p. %	121—125
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	127—129
— N° 10. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rentes 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion	131—133